

RAPPORT ANNUEL


AMI Assurances

l'assurance d'un avenir meilleur 

2022

Sommaire

01

Rapport du conseil d'administration

02

Etats financiers au 31 décembre 2022

03

Rapports commissaire aux comptes

04

Convocation & Résolutions AGO



Rapport Du Conseil D'administration

- 1.1 Informations générales
- 1.2 Répartition du capital et des
droits de vote
- 1.3 Gouvernance
- 1.4 Activité & résultat

أمي للتأمين
AMI Assurances

1.1 Information générale :

Dénomination	AMI assurances
Forme juridique	Société anonyme
Nationalité	Tunisienne
Siège social	Cité les pins les berges du lac 2 1053 Tunis
Téléphone	+216 70 026 000
Email	courrier@assurancesami.com
Site web	https://www.assurancesami.com
Date de constitution	2003
Durée	99 ans
Identifiant unique	0845686P
Objet social	Pratiquer en Tunisie toutes opérations d'assurances et de réassurances de toutes sortes de risques.
Régime fiscal	Droit commun
Loi applicable	Loi 92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du code des assurances

Président Du Conseil

Ahmed BEN MOULEHEM

Directeur général

Mohamed Skander Naija

Administrateurs

M. Badreddine OUALI

M. Sofiene REKIK

M. Nouredine Taboubi

M. Firas Saied

M. Lassaad Ennabli

Comites Rattaches Au Conseil D'administration :

Comité stratégique

Comité Permanent d'Audit Interne

Comité des Risques

Comité de Rémunération

Comité de Placements

Commissaires Aux Comptes :

Cabinet « GAC » représenté par Mr Chiheb GHANMI

Cabinet « GEM » représenté par Mr Abderrazak GABSI



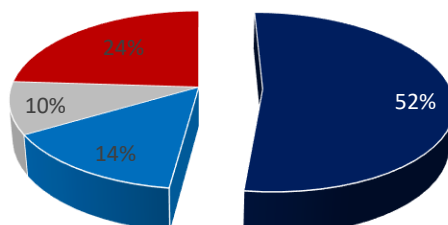
1.2 Répartition du capital et des droits de

Au 31 décembre 2022, le capital social est réparti comme suit en actions et en droits de vote :

Actionnaires	Nombre d'actions et des droits de vote	En %
Groupe BNA	45 579 712	52,16%
HBG HOLDING	12 543 692	14,35%
Union Générale Tunisienne du Travail	8 303 099	9,50%
Autres actionnaires	20 965 287	23,99%
Total	87 391 790	100,00%

Participation en %

- Groupe BNA
- HBG HOLDING
- Union Générale Tunisienne du Travail
- Autres actionnaires



1.3 Gouvernance

Les statuts d'AMI Assurances séparent les tâches du Président du Conseil d'administration et celles du Directeur Général. Le Conseil d'administration est composé de 6 membres et présidé par Ahmed BEN MOULEHEM, nommé par le Conseil d'Administration du 30/05/2023, et la Direction Générale est assurée par Mr Mohamed Skander NAIJA nommé par le même Conseil d'Administration.

Conformément à l'article 18 des statuts de la société, les membres du conseil d'administration sont élus pour trois ans. Tout membre sortant est rééligible.

Le conseil d'administration:

Le Conseil d'Administration de « AMI Assurances » a pour mission de :

- ◆ Approuver les règlements généraux, les orientations stratégiques de l'activité de la compagnie, le plan d'affaires et l'organisation de l'entreprise tout en veillant à leur mise en œuvre ;
- ◆ S'assurer que la gestion de l'entreprise est effectuée avec économie, efficacité et efficience ; Revoir et arrêter les états financiers à soumettre aux commissaires aux comptes ;
- ◆ Élire et pourvoir à la nomination, parmi ses membres, du Président, du Vice-Président et du Secrétaire du conseil d'administration ;
- ◆ Nommer un Directeur Général et déterminer sa rémunération ; Constituer les comités du conseil et en établir les mandats ;
- ◆ Convoquer aux assemblées générales.

Le conseil d'administration de « AMI Assurances » se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

L'audit externe :

Les états financiers arrêtés par les organes de direction et d'administration d'AMI Assurances font l'objet d'un audit externe assuré par les commissaires aux comptes. Ces derniers sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de trois ans dans les conditions et avec les pouvoirs déterminés par la loi. Leur mission consiste à fournir aux actionnaires une assurance raisonnable que les états financiers de la société ne comportent pas d'anomalies significatives, et ce en procédant à :

- ◆ Une évaluation du système de contrôle interne et du système comptable de la société ;
- ◆ Un audit effectué selon les Normes Internationales d'Audit en mettant en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification.

Les comités émanant du Conseil d'Administration:

- ◆ **Le comité stratégique :**

La présidence de ce comité est assurée par un membre indépendant du Conseil d'Administration. Ce comité est chargé essentiellement d'étudier les orientations stratégiques de la société et en suit la mise en œuvre, de maintenir un dialogue continu avec la direction générale sur les évolutions stratégiques de la société et prendre l'initiative de demander que l'ensemble du Conseil soit informé lorsqu'un sujet devient majeur.

Ce comité se réunit au moins quatre fois par an ou sur convocation de son Président en cas de nécessité. Ses travaux font l'objet d'un procès-verbal dont communication doit être faite au Conseil.





◆ **Le Comité permanent d'audit :**

Le comité permanent d'audit d'AMI Assurances a été mis en place pendant l'année 2009, et ce conformément aux dispositions de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité financière. Ce comité se réunit au moins quatre fois par an ou sur convocation de son Président en cas de nécessité.

Ses travaux font l'objet d'un procès-verbal dont communication doit être faite au Conseil. Les principales missions du comité permanent d'audit sont les suivantes :

- Veiller au respect de la mise en place de système de contrôle interne afin d'assurer l'efficacité, l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires;
- Étudier les rapports financiers annuels et périodiques avant leur présentation au Conseil d'Administration, les politiques comptables et toutes les modifications opérées sur ces dernières, les modifications significatives effectuées suite à des procédures d'audit, le degré de conformité aux instructions des autorités ainsi que les autres exigences juridiques ;
- Assurer le suivi des travaux des organes de contrôle de la société.

◆ **Le Comité des placements :**

Ce comité a pour rôle essentiellement d'assurer le meilleur choix de placement des fonds de la société et de veiller à se conformer à la réglementation en vigueur en matière de représentation des provisions techniques par les actifs. Ce comité se réunit au moins quatre fois par an ou sur convocation de son Président en cas de nécessité. Ses travaux font l'objet d'un procès-verbal dont la communication doit être faite au Conseil.

◆ **Le Comité des risques :**

Ce comité est chargé essentiellement de : → Élaborer une stratégie d'évaluation, de surveillance et de contrôle des risques ; → Élaborer une cartographie des risques ; → Analyser les expositions de la société en matière des risques (risque de marché, risques opérationnels, risques spécifiques au secteur).

◆ **Le Comité rémunération :**

Ce comité est chargé essentiellement de :

- Mettre en place la politique de rémunération globale ;
- Formuler des propositions au Conseil d'Administration en vue de la fixation des rémunérations du directeur général, des membres du conseil d'administration ainsi qu'aux autres membres du Comité de Direction.
- Examiner d'une façon approfondie certaines questions de ressources humaines

Exposé sur l'activité, la situation et les résultats de l'activité technique



1- Les Primes Emises Nettes

AMI Assurances a enregistré au terme de l'exercice 2022 un total de primes émises nettes de l'ordre de 189.8 MD contre 142,9 MD l'année précédente, soit une augmentation de 46.9 MD (33%). Le détail des primes émises nettes par branche est comme suit :

Primes émises nettes par branche				
En million de dinars	Primes émises nettes			
Branches	2022	2021	VAR	%
Automobile	128,2	124,8	3,4	3%
IRDS	3,7	4,1	-0,4	-9%
Transport	2,2	1,3	1,0	77%
Santé	5,6	4,6	1,0	23%
Total affaires non-vie	139,7	134,7	5,0	4%
Vie	50,0	8,2	41,8	509%
Total général	189,8	142,9	46,9	33%

L'assurance Automobile, réalise un total des primes émises de 128.2 MD contre 124,8 MD en 2021 soit une augmentation de 3 %.

Les assurances Incendie, Risques Divers & Risques Spéciaux enregistrent une régression des primes de -9% en totalisant 3.7 MD contre 4,1 MD en 2021.

L'assurance Transport réalise une augmentation de 1MD passant de 1.3 en 2020 à 2.2 MD au 31/12/2022.

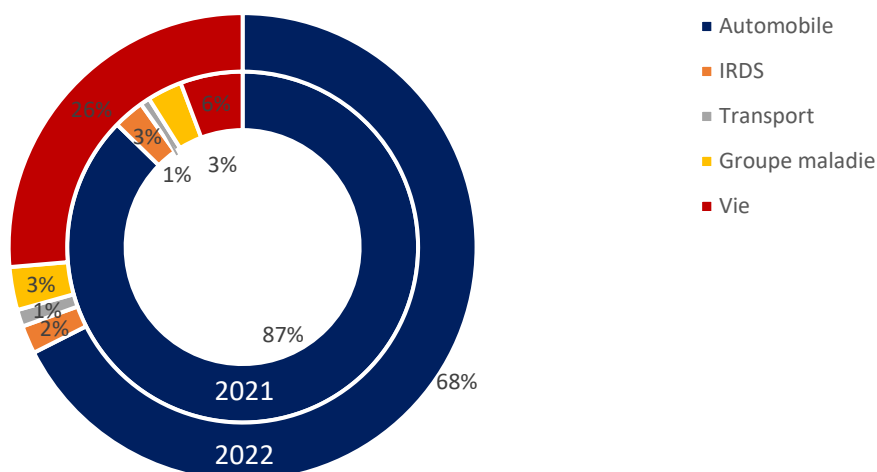
Les assurances de personnes (Santé et Vie) réalisent une hausse de 42.9 MD en atteignant un total de 55.7 MD contre 12.8 MD en 2021.

→ **L'assurance Vie** affiche un accroissement des primes émises de 41.8 MD en cumulant un total de 50.0 MD contre 8.2 MD en 2021.

→ **L'assurance Santé** enregistre une augmentation de 1 MD.

2- La Structure Du Portefeuille :

L'évolution de la structure du portefeuille se présente comme suit :



Cette variation s'explique essentiellement par l'effet compensé de :

- L'amélioration du poids de l'assurance Vie de 20.6 % en passant de 5.7 % en 2021 à 26.3 % en 2022
- La baisse du poids de l'assurance Auto de 19.8 % en passant de 87.3 % en 2021 à 67.5% en 2022.
- La baisse du poids des branches IRDS ainsi que la branche santé respectivement de -0.9 % & -0.2 %.
- L'augmentation du poids de l'assurance transport de 0.3 % en passant de 0.9 % à 1.2 % en 2022.

3- Les Charges De Sinistres :

L'exercice 2022 supporte 112.6 MD de charges de sinistres, contre 96.7 MD l'année précédente.

Le total des charges de sinistres, rapporté aux primes émises, représente 59.4 %, contre 67.7 % en 2021.

Charges de sinistres par branche					
En million de dinars	Charges de sinistres				
	2022	2021	VAR	%	S/P
Branches					
Automobile	100,3	85,1	15,3	18%	78%
IRDS	1,6	2,7	-1,1	-41%	43%
Transport	1,4	0,5	0,8	165%	61%
Santé	4,7	5,4	-0,7	-13%	83%
Total affaires non vie	108,0	93,7	14,3	15%	77%
Vie	4,6	3,0	1,6	54%	9%
Total général	112,6	96,7	15,9	16%	59%

4- Les Provisions Pour Sinistres A Payer :

Les provisions pour sinistres à payer, au terme de l'exercice 2022, s'élèvent à un total de 325.4 MD, contre 331.1 MD en 2021, soit une variation de MD (5.7 MD).

Provisions pour sinistres à payer par branche

En million de dinars	2022	2021	VAR	En %
Branches				
Automobile	307,3	312,0	-4,7	-2%
IRDS	8,2	8,5	-0,3	-3%
Transport	3,4	3,2	0,2	7%
Groupe	1,5	2,5	-1,0	-40%
Total affaires non vie	320,5	326,3	-5,8	-2%
Vie	4,9	4,8	0,1	2%
Total général	325,4	331,1	-5,7	-2%

5- Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques s'élèvent à 79.5 MD en 2022, contre 35.8 MD en 2021, soit une augmentation de 43.7 MD.

Provisions mathématiques

En million de dinars	2022	2021	VAR	En %
Branches				
PM	79,5	35,8	43,7	122%

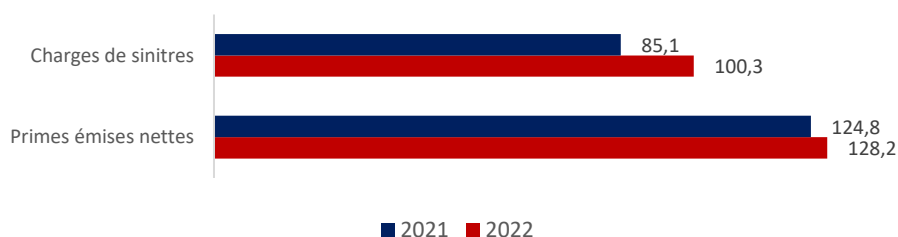
6- Détail Des Branches :

5-1- L'assurance Automobile :

Assurance automobile

En million de dinars	2022	2021	Evolution	En %
Primes émises nettes	128,2	124,8	3,4	3%
Sinistres réglés	105,0	109,2	-4,2	-4%
PSAP	307,3	312,0	-4,7	-2%

Primes émises nettes & charges de sinistres

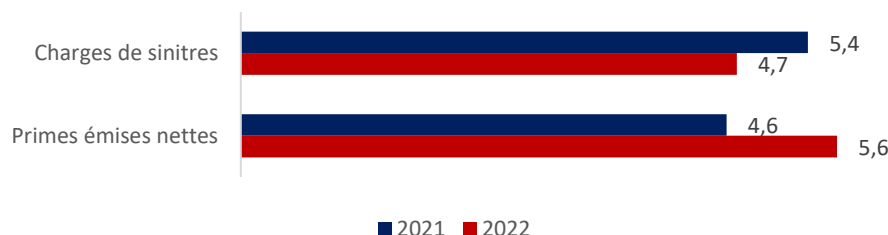


- ▶ Au terme de l'exercice 2022, l'assurance Automobile enregistre un total de primes émises nettes de l'ordre de 128.2 MD contre 124.8 MD à fin 2021, soit une augmentation de 3.4 %.
- ▶ Les règlements sinistres totalisent 105.0 MD contre 109.2 MD en 2021, soit une diminution de -4 %.
- ▶ Les provisions pour sinistres à payer affichent une diminution de -2 %, soit un total de 307.3 MD en 2022 contre 312.0 MD en 2021.

5-2- L'assurance Santé

Assurance Santé					
En million de dinars	2022	2021	Evolution	En %	
Primes émises nettes	5,6	4,6	1,0	23%	
Sinistres réglés	5,7	4,2	1,4	34%	
PSAP	1,5	2,5	-1,0	-40%	

Primes émises nettes & charges de sinistres

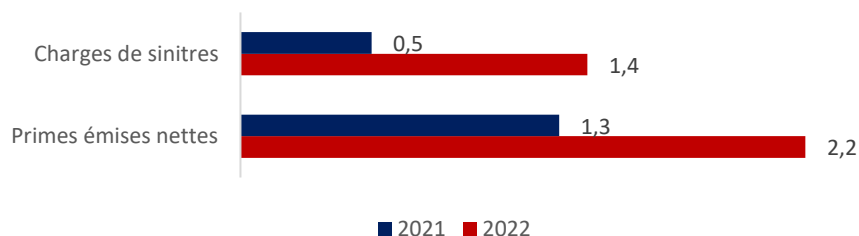


- ▶ **L'assurance Santé** a enregistré en 2022 une augmentation du volume des primes émises de 23 % se situant ainsi à 5.6 MD contre 4.6 MD l'année précédente.
- ▶ **Les règlements sinistres** de la branche s'élèvent à 5.7 MD contre 4.2 MD en 2021, soit une augmentation de 1.4 MD.
- ▶ **Les provisions pour sinistres à payer (PSAP)** passent de 2.5 MD en 2021 à 1.5 MD en 2022, soit une diminution de -40 %.

5-3- L'assurance Transport :

Assurance Transport					
En million de dinars	2022	2021	Evolution	En %	
Primes émises nettes	2,2	1,3	1,0	77%	
Sinistres réglés	0,9	1,4	-0,5	-34%	
PSAP	4,0	3,0	1,0	33%	

Primes émises nettes & charges de sinistres



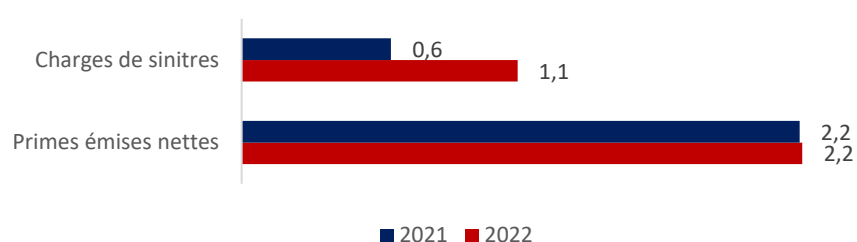
- ▶ L'assurance Transport présente des primes émises de 2.2 MD au terme de l'exercice 2022 contre 1.3 MD au 31-12-2021.
- ▶ Les indemnités de la branche servies au cours de l'exercice 2021 affichent une diminution de 0.5 MD % et s'élèvent à 0.9 MD contre 1.4 MD en 2021.

- ▶ Les provisions pour sinistres à payer passent de 3 MD en 2021 à 4 MD en 2022, soit une augmentation de 1MD.

5-4- L'assurance Incendie

Assurance Incendie				
En million de dinars	2022	2021	Evolution	En %
Primes émises nettes	2,2	2,2	0,0	1%
Sinistres réglés	1,2	0,2	1,0	563%
PSAP	3,6	3,7	-0,1	-3%

Primes émises nettes & charges de sinistres

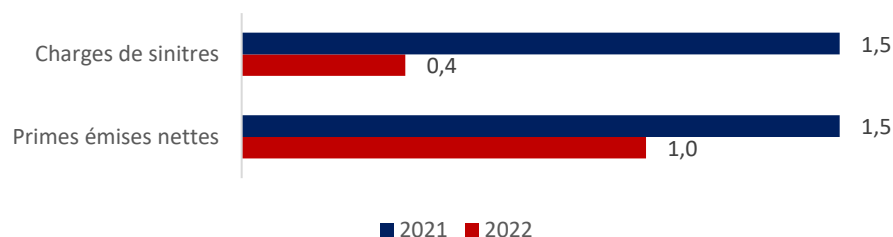


- ▶ Au terme de l'exercice 2022, les émissions de l'assurance Incendie restent stables à 2.2 MD.
- ▶ Les sinistres réglés de la branche cumulent un total de 1.2 MD contre 0.2 MD au 31-12-2021.
- ▶ Les provisions pour sinistres à payer enregistrent une baisse de -0.1 MD

5-5- L'assurance Risques Divers

Assurance Risques divers				
En million de dinars	2022	2021	Evolution	En %
Primes émises nettes	1,0	1,5	-0,5	-33%
Sinistres réglés	0,6	0,4	0,2	43%
PSAP	3,7	3,9	-0,2	-5%

Primes émises nettes & charges de sinistres



- ▶ Le volume des primes émises de l'assurance des Risques Divers affiche une baisse de 0.5 MD.

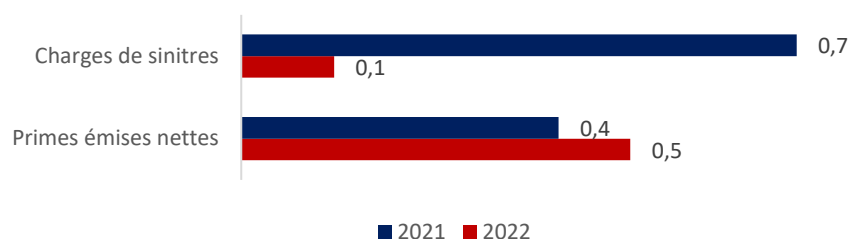


- ▶ Le règlement des sinistres a connu une hausse de 0.2 MD passant de 0.4 MD à 0.6 MD en 2022.
- ▶ Les provisions pour sinistres à payer affichent une diminution de 0.2 MD, soit un total de 3.7 MD en 2022 contre 3.9 MD au terme de l'année 2021.

5-6- L'assurance Risques Spéciaux

Assurance RS					
En million de dinars	2022	2021	Evolution	En %	
Primes émises nettes	0,5	0,4	0,1	24%	
Sinistres réglés	0,1	0,1	0,0	-16%	
PSAP	0,9	0,9	0,0	1%	

Primes émises nettes & charges de sinistres

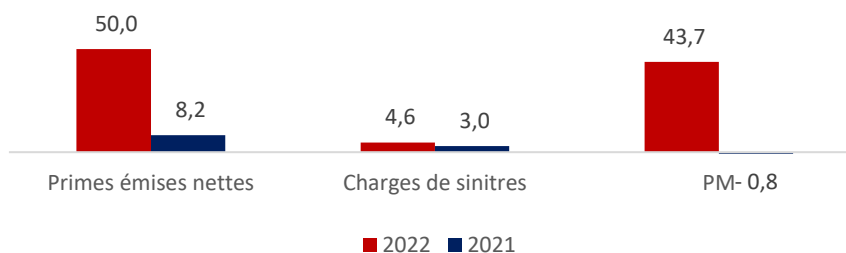


- ▶ L'assurance Risques Spéciaux enregistre au terme de l'exercice 2022 une hausse du volume des primes émises de 24 % pour s'établir à 0.5 MD contre 0.4 MD en 2021.
- ▶ Les règlements sinistres de la branche totalisent un montant de 0.1 MD.
- ▶ Le montant des provisions pour sinistres reste stable de 0.9 MD au 31-12-2022.

5-7- L'assurance Vie

Assurance VIE					
En million de dinars	2022	2021	Evolution	En %	
Primes émises nettes	50,0	8,2	41,8	509%	
Sinistres réglés	4,6	3,0	1,6	54%	
PSAP	4,9	4,9	0,0	1%	
PM	79,5	35,8	43,7	122%	

Primes émises nettes & charges de sinistres



- ▶ L'assurance Vie enregistre une progression de ses primes émises de 41.8 MD pour s'établir à 50.0 MD contre 8.2 MD en 2021.
- ▶ Les règlements sinistres de la branche totalisent un montant de 4.6 MD contre 3 MD en 2021, soit une augmentation de 54 %.
- ▶ Les provisions pour sinistres à payer sont restés stables à 4.9 MD alors que les provisions mathématiques ont augmenté de 43.7 MD.

7- Les Frais d'Exploitation

Le total des frais d'exploitation hors dotation aux amortissements et aux provisions a augmenté de 7.5 MD en passant de 47,5 MD en 2021 à 55,0 MD en 2022, cette variation est expliquée principalement par :

- L'augmentation des charges du personnel de 3 MD
- L'augmentation des charges indexés sur le chiffre d'affaires de 5.3 MD

Les dotations aux amortissements & aux provisions ont diminué de 8.5 MD en 2022, passant de 7 MD à -1.5 MD en 2022.

Eléments	2022	2021	Variation	En %
Charges du personnel	23,9	20,9	3,0	14%
Commission & honoraires	25,0	19,7	5,3	27%
Impôts taxes & versements assimilés	2,5	2,9	-0,4	-13%
Autres frais d'exploitation	3,5	3,9	-0,4	-10%
Total des frais hors dotations aux amortissements & aux provisions	55,0	47,5	7,5	16%
Dotations aux amortissements & aux provisions	-1,5	7,0	-8,5	-121%
Total des frais d'exploitation	53,5	54,5	-1,0	-2%

Rapportées aux primes émises nettes, les frais de gestion représentent **28.2 %** en 2022 contre 38.1% en 2021.

6.1 Les frais d'exploitation sont ventilés comme suit :

1- Les frais d'acquisition

Les frais d'acquisition nets totalisent 35.6 MD en 2022 contre 27,6 MD en 2021, soit une augmentation de 29%.

Le taux de commissionnement moyen reste stable à 10%.

Les frais d'acquisition reportés s'élèvent à 12.3 MD en 2022 contre 9,1 MD en 2021, soit une augmentation de 35%.

2- Les autres charges de gestion nettes

Les autres charges de gestion nettes se composent des frais d'administration et des autres charges techniques. Elles s'élèvent à 12.0 MD en 2022 (7% des primes émises nettes) contre 21.6 MD en 2021 (15% des primes émises nettes), soit une diminution de 9.6 MD.

3- Les frais de gestion des sinistres

Les frais de gestion de sinistres s'élèvent à 5.2 MD et ils sont directement affectés aux sinistres réglés.

◆ **L'activité Financière**

Les placements nets s'élevaient à 463.1 en 2022, contre 430.8 MD en 2021 soit une augmentation de 32.3 MD (7%), et se détaillent comme suit :

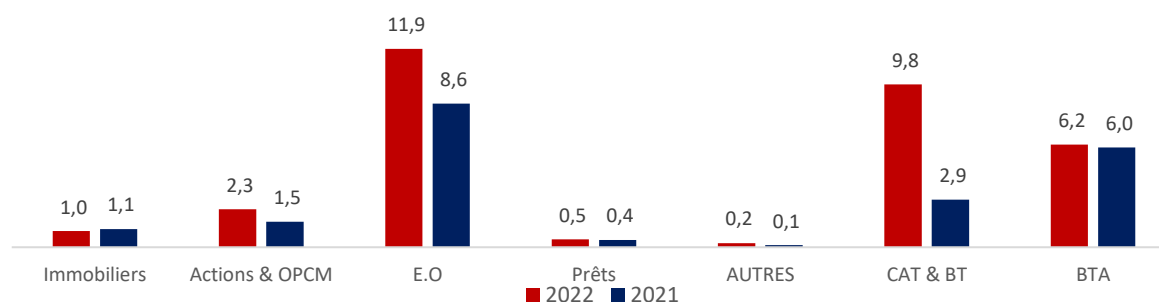
Stock des placements en fin d'année	2022	Structure	2021	Structure	Evolution	En %
Titres émis ou garantis par l'Etat	67,1	14%	130,4	29%	-63,3	-49%
Emprunts obligataires	144,3	30%	111,9	25%	32,3	29%
Comptes à terme	141,5	29%	75,0	17%	66,5	89%
Prêts	11,9	2%	11,8	3%	0,1	1%
Placements à revenus fixes	364,8	76%	329,2	73%	35,6	11%
Actions non cotées et portages	10,2	2%	12,5	3%	-2,2	-18%
Actions cotées	11,2	2%	10,0	2%	1,2	12%
Placements à revenus variables	21,4	4%	22,5	5%	-1,1	-5%
OPCVM	17,8	4%	17,8	4%	0,0	0%
Placements immobiliers d'exploitation	75,1	16%	73,8	16%	1,3	2%
Placements immobiliers hors exploitation	0,0	0%	0,0	0%	0,0	0%
Placements immobiliers	75,1	16%	73,8	16%	1,3	2%
Autres placements financiers	3,3	1%	4,5	1%	-1,2	-26%
Total des placements BRUT	482,5	-	447,9	-	34,6	8%
Amortissements et provisions	-19,4	-	-17,1	-	-2,3	13%
Total des placements NET	463,1	-	430,8	-	32,3	7%

En 2022, le résultat des placements a atteint 20.7 millions de dinars contre 13,0 millions en 2021. Soit une augmentation de 7 MD, et se détaille dans le tableau ci-dessous :

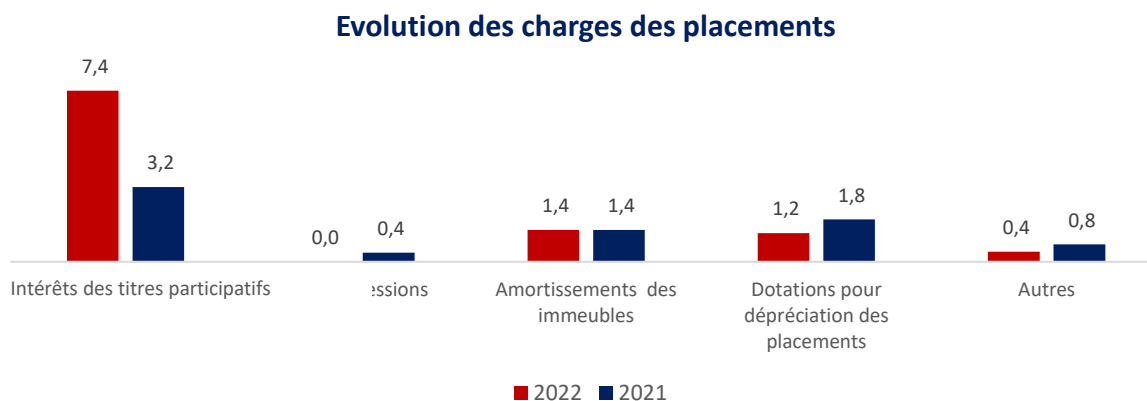
Éléments	2022	Structure	2021	Structure	Évolution	En %
Total revenus des placements	31,8	-	20,6	-	11,2	54%
Revenu des placements immobiliers	1,0	3%	1,1	5%	-0,1	-12%
Revenu des participations	29,8	94%	18,2	88%	11,6	64%
Revenu des autres placements	0,5	2%	0,4	2%	0,0	11%
Autres revenus financiers	0,6	2%	0,9	4%	-0,4	-39%
Total charges des placements	11,1	35%	7,6	37%	3,5	46%
Résultat des placements	20,7	-	13,0	-	7,7	59%

- ◆ Les Produits des placements ont augmenté de 11,2 MD, passant de 20.6 MD en 2021 à 31.8 MD au 2022.

Evolution des revenus des placements

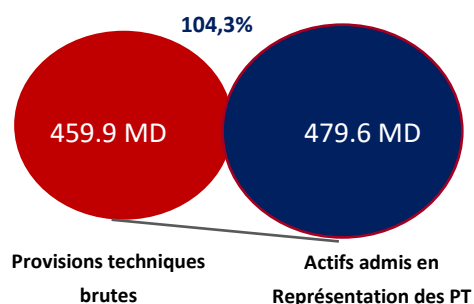


Les charges des placements ont augmenté de 1,6 MD, passant de 6,0 MD au 31/12/2020 à 7,6 MD au 31/12/2021.



◆ **Ratio de représentation des provisions techniques**

En 2022, les actifs admis en représentation ont atteint les 479.6 MD et ils représentent 104,3 % des provisions techniques.



8- La réassurance :

AMI Assurances a choisi une politique de réassurance prudente basée sur la continuité et la sélection des réassureurs parmi les meilleurs du marché international.

Le solde de réassurance est passé de 0.4 MD en 2021 à -1 MD en 2022. En effet le taux de rétention des primes émises est de 95 % en 2021 contre 96% en 2022.

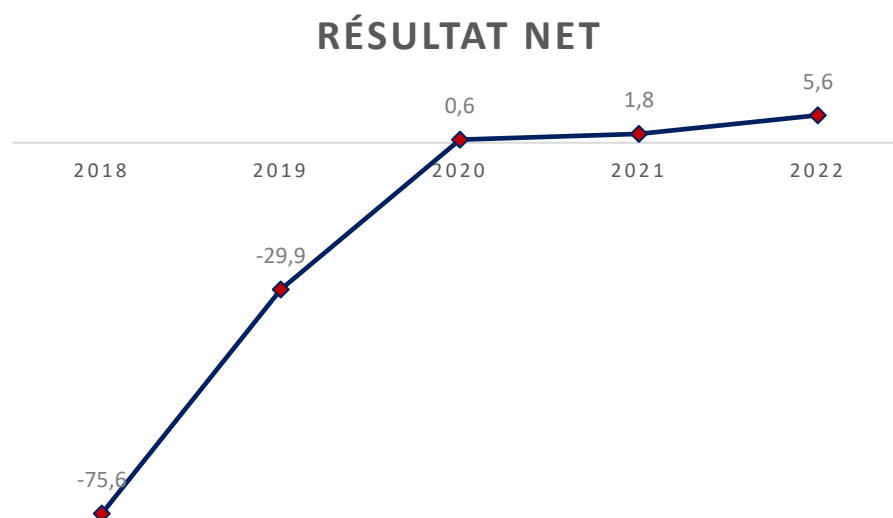
9- Résultat Net de l'exercice

L'activité d'AMI Assurances a dégagé au titre de l'exercice 2022 un résultat net bénéficiaire de 5.6 MD.

10- Evolution de la société et de ses performances

Evolution du résultat net de 2018 à 2022 :

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat Net	-75,6	-29,9	0,6	1,8	5,6
Evolution	-182%	-60%	102%	200%	211%



ETATS FINANCIERS

31-12-2022



BILAN

ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE NON VIE

ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE VIE

ÉTAT DE RÉSULTAT

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

BILAN ARRÊTÉ AU 31-12-2022
(Montants exprimés en dinars)

ANNEXE 1

ACTIFS	Brut 31/12/2022	Amort. & Prov. 31/12/2022	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
AC1-Actifs incorporels				
AC12-Concessions, brevets, licences, marques	2 421 187	2 060 302	360 885	227 637
AC13-Fonds commercial	1 133 745	635 371	498 374	505 956
	3 554 932	2 695 673	859 259	733 593
AC2-Actifs corporels d'exploitation				
AC21-Installations techniques et machines	6 548 771	4 830 232	1 718 539	1 836 750
AC22-Autres installations, outillage et mobilier	2 054 109	1 215 936	838 173	862 354
AC23-Acomptes versés et immobilisations en cours	101 525	0	101 525	107 586
	8 704 405	6 046 168	2 658 237	2 806 690
AC3-Placements				
AC31-Terrains et constructions				
AC311-Terrains et constructions d'exploitation	75 092 132	8 898 770	66 193 362	66 324 085
AC312-Terrains et constructions hors exploitation				
AC32-Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323-Parts dans les entreprises avec un lien de participation	6 505 832	3 352 766	3 153 066	3 272 351
AC324-Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	28 600 000		28 600 000	18 600 000
AC33-Autres placements financiers				
AC331-Actions, autres titres à revenus variables et parts dans les FCP	371 838 561	7 182 926	364 655 635	342 119 002
AC332-Obligations et autres titres à revenus fixes	32 776 263	5 823 628	26 952 635	28 858 443
AC333-Autres prêts	324 269 442	500 000	323 769 442	233 585 797
AC334-Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	11 920 662	709 298	11 211 364	11 082 822
AC335-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	2 872 194	150 000	2 722 194	68 591 940
AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	450 763	0	450 763	462 211
	482 487 288	19 434 462	463 052 826	430 777 649
AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510-Provision pour primes non acquises	534 608		534 608	563 149
AC520-Provision d'assurance vie	8 576 092		8 576 092	7 533 244
AC530-Provision pour sinistres vie	442 615		442 615	518 642
AC531-Provision pour sinistres non vie	15 441 442		15 441 442	14 578 529
	24 994 757		24 994 757	23 193 564
AC6-Créances				
AC61-Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611-Primes acquises et non émises	1 266 930	0	1 266 930	1 115 174
AC612-Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	83 031 267	61 700 745	21 330 522	12 124 433
AC613-Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	28 218 507	12 850 132	15 368 375	15 939 145
AC62-Créances nées d'opérations de réassurance	6 229 954	3 179 516	3 050 438	1 200 592
AC63-Autres créances				
AC631-Personnel	20 719 707	766 914	19 952 793	16 356 241
AC632-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	634 568	0	634 568	705 007
AC633-Débiteurs divers	16 624 271	26 780	16 597 491	12 398 455
	3 460 868	740 134	2 720 734	3 252 779
	139 466 365	78 497 307	60 969 058	46 735 585
AC7-Autres éléments d'actif				
AC71-Avoirs en banques, CCP, chèques et caisses	7 137 879	608 767	6 529 112	2 021 833
AC72-Charges reportées				
AC721-Frais d'acquisition reportés	12 342 011	0	12 342 011	9 158 757
AC722-Autres charges à répartir	3 361 713	3 029 815	331 898	663 695
AC73-Comptes de régularisation Actif	13 778 526	79 138	13 699 388	11 534 463
AC731-Intérêts et loyers acquis et non échus	13 385 622	79 138	13 306 484	11 119 578
AC733-Autres comptes de régularisation	392 904	0	392 904	414 885
	36 620 129	3 717 720	32 902 409	23 378 748
Total des Actifs	695 827 876	110 391 330	585 436 546	527 625 828

BILAN ARRÊTÉ AU 31/12/2022
 (Montants exprimés en dinars)

ANNEXE 2

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres		
CP1-Capital social	87 391 790	87 391 790
CP2-Réserves et primes liées au capital	46 694 230	46 694 230
CP3-Résultats reportés	-183 038 270	-184 804 791
CPR-Réserve spéciale de réévaluation	44 410 222	44 410 222
CPTP-Titres participatifs	75 000 000	75 000 000
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	70 457 972	68 691 451
CP6-Résultat de l'exercice	5 569 995	1 766 521
Total capitaux propres avant affectation	76 027 967	70 457 972
PA1-Autres passifs financiers		
PA13-Autres emprunts		
PA2-Provisions pour autres risques et charges		
PA23-Autres provisions	5 949 851	5 334 941
	5 949 851	5 334 941
PA3-Provisions techniques brutes		
PA310-Provisions pour primes non acquises	54 251 900	53 584 145
PA320-Provisions assurances vie	79 538 789	35 823 735
PA330-Provision pour sinistres vie	4 906 001	4 881 310
PA331-Provision pour sinistres non vie	319 923 603	325 313 418
PA340-Provision pour participations aux bénéfices et ristournes non vie	628 687	278 519
PA340-Provision pour participations aux bénéfices et ristournes vie	745 680	4 727
PA361-Autres provisions techniques non vie	0	187 148
	459 994 660	420 073 002
PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	13 071 617	10 139 048
PA6-Autres dettes		
PA61-Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
PA62-Dettes nées d'opérations de réassurance	3 583 617	4 278 530
PA63-Autres dettes	12 454 725	12 214 899
PA631-Dépôts et cautionnements reçus	493 549	291 375
PA632-Personnel	36 600	27 919
PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	8 376 042	8 208 403
PA634-Créditeurs divers	3 548 534	3 687 202
	16 038 342	16 493 429
PA7-Autres passifs		
PA71-Comptes de régularisation Passif		
PA712-Autres comptes de régularisation Passif	7 450 716	5 127 436
PA72- Dettes envers les établissements bancaires et financiers	6 903 393	
	14 354 109	5 127 436
Total des passifs	509 408 579	457 167 856
Total des capitaux propres et des passifs	585 436 546	527 625 828

ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET/OU DE LA RÉASSURANCE NON VIE

ARRÊTÉ AU 31/12/2022

(Montants exprimés en dinars)


 أمي للتأمين
AMI Assurances

ANNEXE 3

Désignation	Opérations brutes 31/12/2022	Cessions et/ou rétrocessions 31/12/2022	Opérations nettes 31/12/2022	Opérations nettes 31/12/2021
PRNV1- Primes acquises				
PRNV 11- Primes émises et acceptées	139 724 520	-5 697 080	134 027 440	128 519 318
PRNV 12- Variation de la provision pour primes non acquises	-667 754	-28 541	-696 295	828 313
Sous-total 1	139 056 766	-5 725 621	133 331 145	129 347 631
PRNT3- Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat	15 324 278		15 324 278	11 300 482
PRNV2- Autres produits techniques				
CHNV1- Charges de sinistres				
CHNV 11- Montants payés	-113 552 639	2 654 610	-110 898 029	-113 532 782
CHNV 12- Variation de la provision pour sinistres	5 389 816	862 913	6 252 729	24 752 537
Sous-total 2	-108 162 823	3 517 523	-104 645 300	-88 780 245
CHNV2- Variation des autres provisions techniques	187 148		187 148	-187 148
CHNV3- Participations aux bénéfices et ristournes	-324 193		-324 193	-113 100
CHNV4- Frais d'exploitation				
CHNV 41- Frais d'acquisition	-31 227 915		-31 227 915	-25 799 206
CHNV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	3 192 857		3 192 857	-65 000
CHNV 43- Frais d'administration	-8 619 515		-8 619 515	-8 329 997
CHNV 44- Commissions reçues des réassureurs		820 720	820 720	1 149 021
Sous-total 3	-36 654 573	820 720	-35 833 853	-33 045 182
CHNV5- Autres charges techniques	-2 605 422		-2 605 422	-12 622 835
RTNV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	6 821 181	-1 387 378	5 433 803	5 899 603

ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET/OU DE LA RÉASSURANCE VIE

ARRÊTÉ AU 31/12/2022

(Montants exprimés en dinars)


 AMI Assurances

ANNEXE 4

Désignation	Opérations brutes 31/12/2022	Cessions et/ou rétrocessions 31/12/2022	Opérations nettes 31/12/2022	Opérations nettes 31/12/2021
PRV1- Primes				
PRV 11- Primes émises et acceptées	50 029 723	-1 857 972	48 171 751	6 902 657
Sous-total 1	50 029 723	-1 857 972	48 171 751	6 902 657
PRV2- Produits des placements				
PRV 21- Revenus des placements	3 769 086		3 769 086	1 735 483
PRV 22- Produits des autres placements				
PRV 23- Reprises de corrections de valeurs sur placements	38 252		38 252	68 922
PRV 24- Profits provenant de la réalisation des placements	121 790		121 790	346
Sous-total 2	3 929 128		3 929 128	1 804 751
CHV1- Charges de sinistres				
CHV 11- Montants payés	-4 611 846	704 294	-3 907 552	-2 062 271
CHV 12- Variation de la provision pour sinistres	-24 691	-76 027	-100 718	-157 102
Sous-total 3	-4 636 537	628 267	-4 008 270	-2 219 373
CHV2- Variation des autres provisions techniques				
CHV 21- Provisions d'assurance vie	-43 715 054	1 042 848	-42 672 206	-4 854 527
CHV 22- Autres provisions techniques				
Sous-total 4	-43 715 054	1 042 848	-42 672 206	-4 854 527
CHV3- Participations aux bénéfices et ristournes	-733 266	0	-733 266	
CHV4- Frais d'exploitation				
CHV 41- Frais d'acquisition	-4 410 413		-4 410 413	-1 823 552
CHV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-9 604		-9 604	-135 260
CHV 43- Frais d'administration	-128 988		-128 988	-112 268
CHV 44- Commissions reçues des réassureurs		523 097	523 097	374 470
Sous-total 5	-4 549 005	523 097	-4 025 908	-1 696 610
CHV5- Autres charges techniques	-646 005		-646 005	-531 636
CHV9- Charges de placement				
CHV 91- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-1 047 297		-1 047 297	-404 394
CHV 92- Corrections de valeur sur placements	-323 548		-323 548	-283 204
CHV 93- Pertes provenant de la réalisation des placements	-57		-57	-28 997
Sous-total 6	-1 370 902		-1 370 902	-716 595
RTV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	-1 691 918	336 240	-1 355 678	-1 311 333

ÉTAT DE RÉSULTAT
ARRÊTÉ AU 31/12/2022
 (Montants exprimés en dinars)

ANNEXE 5		
Désignation	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021
RTNV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	5 433 803	5 899 603
RTV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	-1 355 678	-1 311 333
PRNT1- Produits des placements (assurances et/ou réassurance non vie)		
PRNT11- Revenus des placements	26 743 302	18 113 777
PRNT12- Produits des autres placements		
PRNT13- Reprises de corrections de valeurs sur placements	271 413	719 358
PRNT14- Profits provenant de la réalisation des placements	864 152	3 612
Sous-total 1	27 878 867	18 836 747
CHNT1- Charges des placements		
CHNT11- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-7 431 030	-4 220 787
CHNT12- Corrections de valeur sur placements	-2 295 716	-2 955 884
CHNT13- Pertes provenant de la réalisation des placements	-402	-302 653
Sous-total 2	-9 727 148	-7 479 324
CHNT2- Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	-15 324 278	-11 300 482
PRNT2- Autres produits non techniques	29 970	230 000
CHNT3- Autres charges non techniques	-950 335	-2 786 366
Résultat provenant des activités ordinaires	5 985 201	2 088 845
CHNT41- Impôts exigibles	-414 706	-322 024
CHNT42- Impôts différés		
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	5 570 495	1 766 821
CHNT5- Pertes extraordinaires	-500	-300
Résultat net de l'exercice	5 569 995	1 766 521
Effets des modifications comptables		
Résultat net de l'exercice après modifications comptables	5 569 995	1 766 521

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS AU 31/12/2022
 (Montants exprimés en dinars)


 AMI Assurances

ANNEXE 6

DÉSIGNATIONS	31/12/2022	31/12/2021
HB1- Engagements reçus	468 125	291 375
HB2- Engagements donnés		
HB21- Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées		
HB22- Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
HB23- Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
HB24- Autres engagements donnés	101 525	107 586
HB3- Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		
HB4- Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
HB5- Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
HB6- Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE
 (Montants exprimés en dinars)

 أمي للتأمين
 AMI Assurances

ANNEXE 7

DÉSIGNATION	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation :		
Encaissements des primes reçues des assurés	181 570 712	138 945 879
Sommes versées pour paiement des sinistres	-111 177 912	-109 129 255
Commissions versées aux intermédiaires	-22 651 275	-16 329 804
Encaissements des sinistres pour cessions	168 714	67 745
Décaissements des primes pour cessions	-4 134 346	-3 629 349
Commissions reçues des cessions	546 757	261 191
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-23 920 806	-21 802 055
Variation des espèces reçues des cessionnaires		
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-475 881 590	-287 403 991
Encaissements liés à la cession de placements financiers	435 049 910	163 384 302
Taxes sur les assurances versées au Trésor	-29 070 598	-24 983 062
Produits financiers reçus	25 135 632	11 615 823
Autres mouvements	22 405 797	15 703 696
Flux de trésorerie provenant de (ou affectés à) l'exploitation	-1 959 005	-133 298 880
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-866 938	-550 220
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	429 828	123 888
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations financières		
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation		
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
Autres mouvements		
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-437 110	-426 332
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		
Encaissements suite à l'émission d'actions		92 816 108
Encaissements Titres participatifs		40 000 000
Décaissements Billets de trésorerie		
Distribution Dividendes		
Augmentations/Diminutions des ressources spéciales		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	0	132 816 108
Variation de trésorerie	-2 396 115	-909 104
Trésorerie au début de l'exercice	2 630 600	3 539 704
Trésorerie à la fin de l'exercice	234 485	2 630 600

I - Présentation de la Société

I-1- Renseignement de caractère général :

Dénomination sociale : Assurances Multirisques Ittihad - AMI Assurances

Siège social : Cité des Pins - Zone Nord Est - Les Berges du Lac II - Tunis

Numéro Immatriculation au Registre National des Entreprises : 0845686P

Téléphone : +216 70 026 000

Fax : +216 71 268 400

Email : courrier@assurancesami.com

Site web : www.assurancesami.com

La société « Assurances Mutuelles Ittihad - AMI » a été créée en 2003 sous la forme d'une société mutuelle. Elle a pour objet, en Tunisie comme à l'étranger, la réalisation et la gestion des contrats ou des conventions d'assurance et de réassurance de toute nature ainsi que toutes autres opérations ou contrats pouvant être légalement réalisés par les sociétés d'assurance.

Le fonds commun s'élève à 6 503 402 DT au 31 décembre 2013. Il représente le cumul des droits d'adhésion de 20 DT chacun, versés par les adhérents de l'AMI depuis sa création jusqu'à la date du 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 octobre 2014 a décidé la transformation de la société mutuelle « Assurances Mutuelles Ittihad - AMI » en société anonyme sous la dénomination « Société d'Assurances Multirisques Ittihad » avec le nom commercial « AMI Assurances », et ce, avec un capital social de 13 220 560 DT réparti en 13 220 560 actions d'une valeur nominale de un (1) dinar l'action.

Le capital social initial de 13 220 560 DT provient de :

- La conversion d'une partie du fonds des adhérents d'un montant de 1 735 140 DT, ayant donné lieu à l'émission de 1 735 140 actions de 1 DT chacune. Le reliquat du fonds, soit un montant de 4 814 942 DT, a été logé dans les autres capitaux propres ;
- L'émission de 1 570 000 actions en numéraire d'une valeur nominale de 1 DT chacune, au prix d'émission de 20 DT l'action. La prime d'émission en découlant s'est élevée à 29 830 000 DT ;
- L'incorporation d'une partie de la prime d'émission dans le capital d'un montant de 9 915 420 DT ayant donné lieu à l'émission de 9 915 420 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 DT et l'attribution de 3 nouvelles actions gratuites pour chaque action ancienne détenue.

La Société a également changé de dénomination sociale pour devenir « Assurances Multirisques Ittihad - AMI Assurances ».

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 23 octobre 2015 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 5 288 224 DT pour le porter de 13 220 560 DT à 18 508 784 DT, et ce, par l'émission de 5 288 224 actions nouvelles au prix de 6,250 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 5,250 DT de prime d'émission. Ces actions ont été souscrites selon la parité de deux (2) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes et ont été libérées intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 22 juin 2017 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 4 627 196 DT pour le porter de 18 508 784 DT à 23 135 980 DT, et ce, par l'émission de 4 627 196 actions gratuites.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 05 juin 2020 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de

17 847 756 DT, pour le porter de 23 135 980 DT à 40 983 736 DT, et ce, par l'émission de 17 847 756 actions gratuites.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 05 aout 2021 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 46 408 054 DT, pour le porter de 40 983 736 DT à 87 391 790 DT, et ce, par l'émission de 87 391 790 actions ordinaires.

La société « AMI Assurances » est régie par le Code des Assurances qui a été promulgué par la loi n°92-24 du 09 mars 1992, telle que complétée par la loi n°94-10 du 31 janvier 1994, la loi n°97-24 du 28 avril 1997, la loi n°2002-37 du 1^{er} avril 2002, la loi n°2005-86 du 15 août 2005 et la loi n°2014-47 du 24 juillet 2014.

La société « AMI Assurances » fournit ses produits et services à travers 132 agences, 41 courtiers et 2 succursales répartis sur tout le territoire Tunisien.

II - Faits marquants de l'exercice

A- Le secteur des assurances :

Les faits saillants ayant marqué l'activité du secteur des assurances au cours du semestre clos au 31-12-2022 :

- ◆ Convention de partenariat CGA-FTUSA pour la lutte contre la fraude et l'escroquerie en Automobile :
La signature d'une convention de partenariat entre le Comité Général des Assurances (CGA) et la Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurances (FTUSA), pour la lutte contre la fraude et l'escroquerie.
- ◆ La poursuite d'un ensemble de projets sectoriels :
 - Le projet de mise en place du référentiel comptable international « IFRS » : L'entrée en vigueur du nouveau référentiel IFRS est prévue pour le 1^{er} janvier 2023 au lieu du 1^{er} janvier 2021 ;
 - Le projet de mise en place de nouvelles règles de solvabilité basées sur les risques (SBR) : Un nouveau cadre réglementaire a été adopté par le CGA (circulaire n°01/2021 du CGA publiée le 14/02/2022) traitant des obligations de divulgation de reportings prudentielles, basées sur les risques (SBR) et intégrant un alignement aux exigences de solvabilité 2 ;
 - La mise en application, à compter du 1^{er} janvier 2022, d'un nouveau cadre réglementaire fixant la base et la méthode de calcul des provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et les intermédiaires (Décision n°01-2021 du CGA publiée le 01/12/2021) ;
 - La révision des méthodes de calcul des délais moyens d'indemnisation dont l'application débutera à compter de l'exercice 2022 (réf : circulaire n°258-2010 du CGA en date du 02/10/2010 et ses annexes, correspondance du 11/10/2021), visant l'amélioration de la qualité des services rendus à la clientèle.
- ◆ La suspension automatique de la garantie des risques de guerre des polices d'assurance transport dans les eaux de la mer Noire et la mer d'Azov suite à la détérioration des relations entre l'Ukraine et la Russie.

B-Activité de la Compagnie en 2022 :

- **Production :**

Branche	31/12/2022	Part %	31/12/2021	Part %
Auto	128 165 372	67,5%	124 754 657	87,3%
Vie	50 029 723	26,4%	8 209 080	5,7%
Groupe	5 637 340	3,0%	4 592 129	3,2%
Incendie	2 197 312	1,2%	2 186 364	1,5%
Risques divers	1 014 115	0,5%	1 507 024	1,1%

Transport	2 219 888	1,2%	1 252 036	0,9%
Risques spéciaux	490 492	0,3%	395 669	0,3%
Total en DT	189 754 242	100,0%	142 896 959	100,0%

Au cours de l'exercice 2022, le chiffre d'affaires de la Compagnie a atteint un montant de 190 MDT.

L'évolution de la structure du portefeuille s'explique essentiellement par :

- L'amélioration de l'assurance Vie de 20,6 % en passant de 5,7 % en 2021 à 26,4 % en 2022 ;
- La baisse de de l'assurance Auto de 19,8 % en passant de 87,3% en 2021 à 67,5% en 2022.

• **Sinistres :**

Branche	31/12/2022	Part %	31/12/2021	Part %
Auto	100 807 498	89,2%	109 202 671	92,4%
Groupe	5 025 326	4,4%	4 248 138	3,6%
Vie	4 611 846	4,1%	2 667 350	2,3%
Transport	768 642	0,7%	1 377 000	1,2%
Risques divers	565 993	0,5%	411 309	0,3%
Incendie	1 157 674	1,0%	181 986	0,2%
Risques spéciaux	105 849	0,1%	130 523	0,1%
Total en DT	113 042 828	100,0%	118 218 977	100,0%

Les sinistres réglés (y compris les frais de gestion) totalisent 113,0 MDT en 2022 contre 118,2 MDT en 2021, soit une diminution de 4,4 %.

Cette variation s'explique principalement par la baisse de la liquidation des sinistres notamment pour la branche automobile de 8,4 MDT (La baisse des règlements est considérée comme le fruit du maintien d'une politique de souscription sélective).

• **Placements :**

- L'encours total des placements nets de la Compagnie a atteint 463 MDT au 31 décembre 2022, contre 431 MDT au 31 décembre 2021, soit une progression de 7% ;
- Les revenus des placements de la Compagnie totalisent 31,8 MDT en 2022, contre 20,6 MDT en 2021, soit une augmentation de 11,2 MDT.

• **Réassurances :**

Les soldes de la réassurance Non-Vie & Vie s'élèvent respectivement à -1 MDT et 0,7 MDT au 31/12/2022, contre -0,3 MDT et 0,7 MDT au 31/12/2021.

• **Contrôle CNSS :**

AMI Assurances a fait l'objet d'un contrôle CNSS au titre des cotisations auxquelles elle est soumise pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021. Une notification des résultats de ce contrôle CNSS a été adressée à la Compagnie en lui réclamant un complément de cotisations de 1,3 MDT (en principal). Un accord a été conclu avec la CNSS, postérieurement à la date de reporting, en acceptant le paiement de ce montant afin de bénéficier de l'abandon des pénalités de retard.

III - Principes & Méthodes Comptables

A. NOTE SUR LE RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

A-1- Déclaration de conformité

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022 ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables Tunisiennes, tels que définis par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, et le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité, et notamment par les normes comptables sectorielles (NC 26, NC 27, NC 28, NC 29, NC 30 et NC 31) publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000 et relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

B. BASES DE MESURE

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués au coût historique, à l'exception des biens immobiliers et de certains actifs financiers qui sont évalués à leur juste valeur.

C. MÉTHODES COMPTABLES PERTINENTES

C-1 : Les actifs incorporels et corporels

Les immobilisations sont inscrites à l'actif à leurs coûts historiques (valeurs de transfert ou d'acquisition) à l'exception des terrains et des constructions qui ont été évalués à leur juste valeur (selon les rapports d'un expert en immobilier).

Les immobilisations sont amorties linéairement sur la base des taux suivants :

- Constructions	2%
- Fonds commercial	3%
- Agencements et Aménagements	10%
- Matériel et mobilier de bureau	5%
- Matériel informatique	15%
- Matériel de transport	20%
- Logiciels	33%

La gestion des actifs admis en représentation des provisions techniques n'est pas organisée selon le principe du cantonnement, tel que prévu par l'article 30 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

C-2 : Les placements

C-2-1- Les placements immobiliers

Les terrains et constructions figurent au bilan à leur valeur comptable nette. Les valeurs brutes correspondent à leur valeur d'usage déterminée par un expert en immobilier. Les constructions font l'objet d'un amortissement sur une base linéaire.

C-2-2- Autres placements

▪ Coût d'entrée des titres

Les titres cotés et les titres non cotés sont comptabilisés en participations pour leurs coûts d'acquisition (valeur boursière ou valeur d'émission).

Les frais accessoires, tels que les commissions boursières et les frais de courtage, sont comptabilisés en charges.

Les emprunts obligataires et les bons du Trésor (titres à revenus fixes) sont comptabilisés à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achat et hors coupons courus à l'achat.

▪ Évaluation à la date de clôture

Les titres des sociétés cotées en bourse font l'objet d'une évaluation selon le cours boursier moyen du mois de décembre.

Les titres des sociétés non cotées font l'objet d'une évaluation à la valeur mathématique.

Aussi bien pour les titres cotés que les titres non-cotés, les plus-values latentes ne sont pas constatées et les moins-values latentes sont provisionnées.

▪ Revenus des actions

Les dividendes sont constatés parmi les produits de l'exercice au cours duquel le droit au dividende est établi (décision de distribution par l'organe compétent).

C-3 : Les créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance, les créances subrogées aux entreprises d'assurance et les autres créances, telles que décrites comme suit :

- Les créances nées d'opérations d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les primes à annuler, les primes acquises et non émises ainsi que les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance (IDA ...)
- Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes ;
- Les créances subrogées aux entreprises d'assurance enregistrent les créances sur les compagnies d'assurance ;
- Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance, tel est le cas des créances sur le personnel, l'État, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les primes à annuler, appelées également provision pour annulation de primes, sont comptabilisées lors de chaque inventaire. Elles sont destinées à faire face aux annulations futures pouvant intervenir après la clôture de l'exercice sur les primes émises et les primes acquises et non émises. Les primes à annuler ne sont pas affectées précisément à un ou plusieurs assurés déterminés mais sont évaluées sur la base de méthodes statistiques reconnues.

Les créances nées d'opérations d'assurance directe sont provisionnées conformément à la décision n° 01/2021 du premier décembre 2021 fixant la base et la méthode de calcul des provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, comme suit :

- ◆ Les créances sur les assurés (siège et succursales), selon leur ancienneté, aux taux suivants :

2020 et antérieures	100%
2021	20%
2022	0%

- ◆ Les créances sur les intermédiaires sont provisionnées en totalité ;
- ◆ Les créances contentieuses, les chèques et les effets impayés sont provisionnés en totalité ;

Déduction des encaissements intervenus 2 mois après la date de clôture de chaque exercice, à condition qu'il s'agisse de créances totalement provisionnées.

C-4 : Les provisions techniques

C-4-1 : Provisions spécifiques à l'assurance vie

- Les provisions mathématiques :

Les provisions mathématiques correspondent, à la date d'inventaire, à la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et les assurés. Elles sont déterminées contrat par contrat conformément aux notes techniques certifiées par un actuaire et en respect de l'arrêté du Ministre des Finances du 05 janvier 2009.

- Provision pour sinistres à payer :

Cette provision enregistre le montant estimé de la dette de la société « AMI Assurances » envers les assurés/bénéficiaires au titre des sinistres survenus, rachats et arrivées à échéance déclarés jusqu'à la date de clôture des états financiers mais non encore réglés à cette date. Elle est évaluée dossier par dossier. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR) conformément à l'article 21 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

- Provision pour frais de gestion vie :

Elle a pour objet de couvrir les charges de gestion futures des contrats non couverts par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers. Les charges de gestion futures des contrats correspondent à la valeur actuelle probable de l'ensemble des frais qui seront engagés après la date de clôture pour couvrir les charges de gestion des contrats et le règlement des sinistres et des rachats.

- Provision pour participation aux bénéfices (vie) :

Elle comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés ou ne sont pas inclus dans un fonds spécial. Le montant de la participation aux bénéfices est déterminé par rapport aux obligations contractuelles.

C-4-2 : Provisions spécifiques à l'assurance non-vie

- Provision pour primes non acquises :

La provision pour primes non acquises est destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de la prime ou, à défaut, du terme du contrat. Cette provision est calculée par application de la méthode du prorata temporis, telle que prévue par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

En réassurance conventionnelle, la provision pour primes non acquises à la charge des réassureurs est calculée selon les méthodes stipulées dans les traités de réassurance.

- Provisions pour sinistres à payer :

Les sinistres à payer sont évalués dossier par dossier et donnent lieu à une mise à jour permanente.

Les provisions techniques sont évaluées par références à l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001 et aux normes comptables sectorielles.

Les provisions pour sinistres à payer correspondent au coût total estimé que représentera pour l'entreprise d'assurance le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

La provision pour sinistres à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à encaisser. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan.

Ces provisions incluent aussi une provision pour frais de gestion calculée au taux de frais de 5%.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des tardifs qui sont évalués selon l'expérience de la Société et en application de la circulaire du Ministre des Finances n°258 de l'année 2010.

La provision pour sinistres à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

- Provision pour risques en cours :

Pour évaluer cette provision, on calcule pour chacune des catégories d'assurances, le montant total des charges de sinistres rattachées à l'exercice courant et à l'exercice précédent, des frais d'administration autres que ceux immédiatement engagés et des frais d'acquisition imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent, et on rapporte ce total au montant des primes brutes émises au cours de ces exercices, corrigé de la variation sur la même période des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises. Si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises.

- Provision d'égalisation :

Cette provision comprend tous les montants qui sont provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires, permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux, notamment la grêle, l'assurance-crédit et l'assurance caution.

Elle est alimentée pour chacun des exercices successifs par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 200% des primes ou cotisations d'assurance de l'exercice.

C-4-3 : Dérogations relatives aux provisions techniques

Par dérogation aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste et le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation, et de la norme comptable NC 29 relatives aux provisions techniques, il n'a pas été procédé au calcul des provisions techniques suivantes en raison de l'absence des informations nécessaires et de leur impact non significatif sur les états financiers :

- Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques :

Elle correspond à la différence, calculée pour les placements, entre le montant global de la valeur de marché et la valeur comptable nette des placements concernés quand cette différence est négative. L'absence d'un marché actif notamment pour les placements immobiliers rend difficile la détermination de cette provision de manière fiable.

- Provision pour égalisation vie :

Elle est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

C-5- Les revenus

Les revenus sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières qui s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation centrale et permanente.

Les primes souscrites par les assurés sont constatées en revenus à la date de signature du contrat et font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice pour la partie non courue.

C-6- Les charges par destination

Les charges de fonctionnement sont considérées comme des charges techniques qui contribuent à la formation du résultat technique.

La comptabilité analytique vient compléter la comptabilité générale. Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes des comptes de résultats au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité.

La ventilation des charges par destination se présentent comme suit :

- **Charges d'acquisition des contrats :**

Les frais d'acquisition correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la conclusion des contrats d'assurance. Ils comprennent tant les frais directement imputables, tels que les commissions d'acquisition et les frais d'ouverture de dossiers ou d'admission des contrats d'assurance dans le portefeuille, que les frais indirectement imputables, tels que les frais de publicité ou les frais administratifs liés à l'établissement des contrats. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, les frais d'entretien des bureaux occupés par le service commercial, les frais de publicité et de marketing, les commissions d'acquisition et les frais des réseaux commerciaux.

- **Frais d'administration des contrats :**

Les frais d'administration des contrats correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent notamment les frais d'encaissement des primes, d'administration du

portefeuille, de gestion des participations aux bénéficiaires et de ristournes et de réassurance acceptée et cédée. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, les frais de publicité ou les frais administratifs liés à l'établissement des contrats, les frais d'entretien et des fournitures des bureaux occupés par le service des indemnités, l'établissement des contrats, les commissions de gestion et d'encaissement et les frais de contentieux liés aux primes.

▪ **Les frais de gestion des sinistres :**

Les frais de gestion des sinistres correspondent aux frais internes et externes occasionnés par le traitement des dossiers sinistres (ouverture des dossiers, évaluation, règlement). Ils comprennent en particulier les frais de personnel, les frais d'entretien et des fournitures des bureaux occupés par le service des indemnités, les frais de contentieux et les commissions comptabilisées au titre de la gestion des sinistres.

▪ **Frais de gestion des placements :**

Les frais de gestion des placements correspondent aux frais internes et externes occasionnés par l'activité de gestion des placements. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, la quote-part d'entretien du local occupé par le service financier, les dotations aux provisions pour dépréciation des valeurs, les moins-values sur réalisation des placements, les commissions bancaires et les pertes de change.

▪ **Autres charges techniques :**

Les autres charges techniques correspondent aux frais internes et externes qui exceptionnellement ne peuvent être affectés ni directement ni par l'application d'une clé de répartition à l'une des destinations définies par la norme comptable.

C-7- Affectation des produits nets des placements

Les produits nets de placements incluent les charges et produits des placements, les profits et pertes de change, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les provisions pour dépréciation des titres et leurs reprises, les plus ou moins-values de cession des titres.

Ils sont répartis entre les états techniques non-vie et vie et l'état de résultat au prorata des provisions techniques et des capitaux propres.

L'affectation de ces produits nets non-vie à chaque catégorie est effectuée au prorata des provisions techniques moyennes [(provisions techniques à l'ouverture + provisions techniques à la clôture) / 2].

C-8- Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

C-9- Méthode de comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices

La société « AMI Assurances » utilise la méthode de l'impôt exigible. La charge d'impôt exigible correspond à l'impôt dû au titre de la période. Comptabilisé à la date de clôture, ce montant ne tient pas compte de l'impôt futur, même si cet impôt naît d'opérations rattachées à la période close.

IV - Notes sur le Bilan

AC1- Actifs incorporels

Le solde net de cette rubrique est de 859 259 DT au 31/12/2022 contre 733 593 DT au 31/12/2021, soit une augmentation de 125 666 DT ; il se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2022	Amort. cumulé 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2021
Logiciels	2 421 187	2 060 302	360 885	227 637
Fonds commercial	1 133 745	635 371	498 374	505 956
Total en DT	3 554 932	2 695 673	859 259	733 593

AC2- Actifs corporels d'exploitation

Le solde net de cette rubrique est de 2 658 237 DT au 31/12/2022 contre 2 806 690 DT au 31/12/2021, soit une diminution de (148 453) DT ; il se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2022	Amort. cumulé 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2021
AAI	3 349 874	1 948 222	1 401 652	1 455 802
Matériel de transport	1 012 091	1 010 145	1 946	53 713
Matériel informatique	2 186 806	1 871 865	314 940	327 234
Matériel et mobilier de bureaux	2 054 109	1 215 936	838 173	862 355
Dépôts et cautionnements	101 525	-	101 525	107 586
Total en DT	8 704 405	6 046 168	2 658 237	2 806 690

AC3- Placements

Les placements nets totalisent 463 052 826 DT au 31/12/2022 contre 430 777 649 DT au 31/12/2021, soit une augmentation de 32 275 177 DT ; ils se composent comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2022	Amort. & Prov. 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2021
Terrains et constructions	75 092 132	8 898 770	66 193 362	66 324 085
Parts dans les entreprises avec un lien de participation	6 505 832	3 352 766	3 153 066	3 272 351
Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	28 600 000	-	28 600 000	18 600 000
Actions, autres titres à revenus variables et parts dans les FCP	32 776 263	5 823 628	26 952 635	28 858 443
Obligations et autres titres à revenus fixes	324 269 442	500 000	323 769 442	233 585 797
Autres dépôts et prêts	15 243 619	859 298	14 384 321	80 136 973
Total en DT	482 487 288	19 434 462	463 052 826	430 777 649

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2 et AC3 est présenté au niveau de l'Annexe 8.

AC31- Terrains et constructions

Le solde net de ce poste s'élève à 66 193 362 DT au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2022	Amort. & Prov. 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2022
Terrain B. Abdessalem Sfax	116 899	-	116 899
Immeuble B. Abdessalem Sfax	180 332	54 562	125 769
Terrain et immeuble Lac 2 Tunis	61 886 605	6 816 321	55 070 284
Terrain 15 Rue Mauritanie Tunis	2 285 850	-	2 285 850
Immeuble 15 Rue Mauritanie Tunis	2 430 099	517 278	1 912 821
Garage Rue Menzel Bourguiba Tunis	505 336	97 572	407 764
Délégation Sfax	2 802 825	567 593	2 235 232
Délégation Sousse	1 625 443	317 657	1 307 786
Délégation Bizerte	1 318 383	268 383	1 050 000
Délégation Gabès	1 074 191	174 733	899 458
Local Nabeul	458 106	77 243	380 863
Action immobilière MAE	400 000	7 428	392 572
Construction en cours Rue Menzel Bourguiba	8 064	-	8 064
Total en DT	75 092 132	8 898 770	66 193 362

À compter de la fin de l'année 2017, les biens immobiliers sont évalués à leur valeur réévaluée issue d'une expertise directe et indépendante.

En effet, par dérogation à la méthode du cout historique prévue par les normes comptables tunisiennes, la société « AMI Assurances » a procédé à l'évaluation des biens immobiliers à leur juste valeur à cette date et a procédé, en conséquence, à leur réévaluation.

Le recours au modèle de la réévaluation est motivé par :

- La recherche à présenter une information plus pertinente sur la valeur économique des placements immobiliers et, par conséquent, à rehausser les qualités de pertinence et de fiabilité des états financiers ;
- La reconnaissance par la norme internationale IAS 16 du modèle de la réévaluation à la juste valeur pour l'évaluation des immobilisations postérieurement à leur comptabilisation initiale ;
- L'adhésion à une tendance de plus en plus croissante qui converge vers d'adoption de l'approche de réévaluation.

La plus-value de réévaluation a été déterminée sur la base d'une évaluation faite par un expert judiciaire. Ladite évaluation a été jugée raisonnable et acceptable par le CGA à la suite de la consultation des services concernés du Ministère des Domaines de l'État et des Affaires Foncières.

La réévaluation, effectuée en date du 31/12/2017, après la constatation des amortissements de l'année 2017, n'a pas eu d'effet sur le résultat de cet exercice. La plus-value de réévaluation, estimée à 44,410 millions de dinars, a été comptabilisée en majorant la valeur brute des immobilisations concernées, en contrepartie d'un compte de réserve spéciale de réévaluation en capitaux propres.

AC323- Parts dans les entreprises avec un lien de participation

Le solde net de ce poste s'élève à 3 153 066 DT au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2022	Provisions 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2021
Général Assistance	1 099 833	-	1 099 833	1 099 833
GMP	105 999	105 999	-	-
Résidence CAP BON S.A.	500 000	-	500 000	500 000
Japanese Motors Company - JMC	2 400 000	2 400 000	-	-
Al Hidaya Agricole	2 400 000	846 767	1 553 233	1 672 518
Total en DT	6 505 832	3 352 766	3 153 066	3 272 351

AC324 - Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises

Le solde net de ce poste a passé de 18 600 000 DT au 31/12/2021 à 28 600 000 DT au 31/12/2022, soit une augmentation de 10 000 000 DT.

AC331- Actions et autres titres à revenus variables et parts dans les FCP

Le solde net de ce poste s'élève à 26 952 635 DT au 31/12/2022 contre 28 858 443 DT au 31/12/2021, soit une diminution de (1 905 808) DT.

Cette rubrique englobe les parts sociales et les actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles « AMI Assurances » n'exerce ni un contrôle, ni une influence notable. Le détail de cette rubrique se présente ainsi :

Désignations	Valeur brute 31/12/2022	Provision 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2021	Variation
Actions cotées	11 201 807	2 176 515	9 025 292	7 954 513	1 070 779
Actions non cotées	3 740 180	2 805 415	934 765	3 338 103	-2 403 338
SICAV	108	-	108	10 369	-10 261
Fonds commun de placement	17 834 168	841 698	16 992 470	17 555 458	-562 988
Total en DT	32 776 263	5 823 628	26 952 635	28 858 443	-1 905 808

AC332- Obligations et autres titres à revenus fixes

Le solde net de cette rubrique s'élève à 323 769 442 DT au 31/12/2022 contre 233 585 797 DT au 31/12/2021, soit une augmentation de 90 183 645 DT.

Cette rubrique englobe notamment les titres émis par l'État (obligations, BTA ...), les comptes à terme, les bons de caisse et les certificats de dépôt ; elle se décompose comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2022	Provision 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2021	Variation
Emprunts obligataires	84 377 753	500 000	83 877 753	92 849 358	-8 971 605
Bons du Trésor et assimilés	98 391 689	-	98 391 689	65 736 439	32 655 250
Comptes de dépôts placements	141 500 000	-	141 500 000	75 000 000	66 500 000
Total en DT	324 269 442	500 000	323 769 442	233 585 797	90 183 645

AC334- Autres Prêts

Le solde net de cette rubrique s'élève à 11 211 364 DT au 31/12/2022 contre 11 082 822 DT au 31/12/2021, soit une augmentation de 128 542 DT ; il se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2022	Provision 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2021	Variation
Prêts au Personnel	6 973 180	112 028	6 861 151	7 001 233	-140 082
Prêt Société Hôtelière et Immobilière (AMILCAR)	350 000	350 000	-	-	-
Prêt Groupement Mutualiste pour la Prévoyance (GMP)	47 269	47 269	-	-	-
Prêt Recall Holding	4 350 213	-	4 350 213	4 081 588	268 625
Prêt Polyclinique du Cap Bon (PCB S.A.)	200 000	200 000	-	-	-
Total en DT	11 920 662	709 298	11 211 364	11 082 822	128 543

AC335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers

Le solde net de cette rubrique s'élève à 2 722 194 DT au 31/12/2022 contre 68 591 940 DT au 31/12/2021, soit une diminution de (65 869 746) DT ; il se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2022	Provision 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2021	Variation
Dépôt auprès de la TGT	2 872 194	150 000	2 722 194	3 891 913	-1 169 719
Pensions livrées / BTA	-	-	-	64 700 027	-64 700 027
Total en DT	2 872 194	150 000	2 722 194	68 591 940	-65 869 746

AC34- Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Le solde net de cette rubrique s'élève à 450 763 DT au 31/12/2022.

La répartition pour chaque catégorie de placements, entre les placements admis et les placements non admis en représentation des provisions techniques se présente comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2022	Placements admis en représentation des provisions techniques
Terrains et constructions d'exploitation	75 092 132	66 193 362	66 193 362
Placements dans les entreprises liées et participations :			
- Parts dans les entreprises avec un lien de participation	6 505 832	3 153 066	3 153 066
- Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	28 600 000	28 600 000	28 600 000
Autres placements financiers :			
- Actions, autres titres à revenus variables et parts dans des FCP	32 776 263	26 952 635	26 952 635
- Obligations et autres titres à revenus fixes	324 269 442	323 769 442	323 769 442
- Autres prêts	11 920 662	11 211 364	63 517
- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	2 872 194	2 722 194	
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	450 763	450 763	
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques	30 910 842	30 910 842	30 910 842
Total en DT	513 398 130	493 963 117	479 642 864

Le taux de représentations des engagements règlementés, y compris les PL, présente 104,3%.

AC5- Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques s'élève à 24 994 757 DT au 31/12/2022 contre 23 193 564 DT au 31/12/2021, soit une augmentation de 1 801 193 DT ; elle se détaille comme suit :

Désignations	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021	Variation
Provision pour primes non acquises	534 608	563 149	-28 541
Provision d'assurances vie	8 576 092	7 533 244	1 042 848
Provision pour sinistres vie	442 615	518 642	-76 027
Provision pour sinistres non vie	15 441 442	14 578 529	862 913
Total en DT	24 994 757	23 193 564	1 801 193

AC6- Créances

Les créances nettes des provisions totalisent 60 969 058 DT au 31/12/2022 contre 46 735 585 DT au 31/12/2021, soit une augmentation de 14 233 473 DT ; elles se détaillent comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2022	Provision 31/12/2022	Val. nette 31/12/2022	Val. nette 31/12/2021	Variation
Primes acquises et non émises	1 266 930	-	1 266 930	1 115 174	151 756
Créances nées d'opérations d'assurance directe	83 031 267	61 700 745	21 330 522	12 124 433	9 206 089
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	28 218 507	12 850 132	15 368 375	15 939 145	-570 770
Créances nées d'opérations de réassurance	6 229 954	3 179 516	3 050 438	1 200 592	1 849 846
Autres créances	20 719 707	766 914	19 952 793	16 356 241	3 596 552
Total en DT	139 466 365	78 497 307	60 969 058	46 735 585	14 233 473

AC611- Primes acquises et non émises

La valeur des primes acquises et non émises (PANE) s'élève à 1 266 930 DT au 31/12/2022 contre 1 115 174 DT au 31/12/2021, soit une augmentation de 151 756 DT ; elle se détaille comme suit :

Désignations	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021	Variation
Groupe	224 731	110 958	113 773
Incendie	35 999	43 199	-7 200
Risques divers	94 379	83 509	10 870
Risques spéciaux	35 607	34 202	1 405
Vie	31 653	21 832	9 821
Automobile	751 136	734 781	16 355
Transport	93 425	86 693	6 732
Total en DT	1 266 930	1 115 174	151 756

AC612- Créances nées d'opérations d'assurance directe

La valeur nette de cette rubrique s'élève à 21 330 522 DT au 31/12/2022 contre 12 124 433 DT au 31/12/2021, soit une augmentation de 9 206 090 DT ; elle se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2022	Provision 31/12/2022	Val. nette 31/12/2022	Val. nette 31/12/2021	Variation
Primes à annuler (a)	-2 788 538	-	-2 788 538	-3 374 722	586 184
Agences-Succursales (b)	85 819 805	61 700 745	24 119 060	15 499 155	8 619 905
Total en DT	83 031 267	61 700 745	21 330 522	12 124 433	9 206 089

(a) Primes à annuler

Le solde de ce poste s'élève à (2 788 538) DT au 31/12/2022 contre (3 374 722) DT au 31/12/2021.

Les primes retournées au siège sont intégrées dans le calcul des provisions pour créances douteuses, alors que la provision pour primes à annuler est calculée en utilisant une méthode statistique basée sur les annulations historiques

(b) Agences-succursales

Ce poste présente un solde brut compensé de 24 119 060 DT au 31/12/2022. Il comprend les soldes débiteurs et créditeurs des intermédiaires.

AC613- Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

La valeur nette de cette rubrique s'élève à 15 368 375 DT au 31/12/2022 contre 15 939 145 DT au 31/12/2021, soit une diminution de (570 770) DT ; elle se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2022	Provision 31/12/2022	Val. nette 31/12/2022	Val. nette 31/12/2021	Variation
Comptes de liaison	28 218 507	12 850 132	15 368 375	15 939 145	-570 770
Total en DT	28 218 507	12 850 132	15 368 375	15 939 145	-570 770

Le solde brut de ce poste s'élève à 28 218 507 DT au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

Compagnie	Valeur au 31/12/2022
Compte de liaison STAR	5 652 552
Compte de liaison ASTREE	1 197 752
Compte de liaison COMAR	3 038 029
Compte de liaison GAT	1 642 936
Compte de liaison MAE	2 450 873
Compte de liaison CARTE	532 714
Compte de liaison CTAMA-MGA	3 635 064
Compte de liaison MAGHREBIA	1 019 374
Compte de liaison LLOYD	1 316 921
Compte de liaison BH Assurances	553 009
Compte de liaison BIAT ASSURANCES	660 895
Compte de liaison BUAT	436 251
Compte de liaison EL AMANA TAKAFUL	364 309
Compte de liaison ATTAKAFULIA	232 757
Compte de liaison ZITOUNA TAKEFUL	397 083
Compte de liaison COMPAGNIE ETRANGERE	162 399
Compte de liaison FGA	2 806 638
Prévision de Recours Matériel	2 118 951
Total en DT	28 218 507

AC62- Créances nées d'opérations de réassurance

Le solde net de cette rubrique s'élève à 3 050 438 DT au 31/12/2022 et s'analyse comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2022	Provision 31/12/2022	Val. nette 31/12/2022	Val. nette 31/12/2021	Variation
BEST RE	2 895 088	2 895 088	-	-	-
Divers réassureurs	3 334 866	284 428	3 050 438	1 200 592	1 849 846
Total en DT	6 229 954	3 179 516	3 050 438	1 200 592	1 849 846

AC63- Autres créances

Le solde net de cette rubrique s'élève à 19 952 793 DT au 31/12/2022 contre 16 356 241 DT au 31/12/2021, soit une augmentation de 3 596 552 DT ; il s'analyse comme suit :

Désignations	Montant brut 31/12/2022	Provision 31/12/2022	Val. nette 31/12/2022	Val. nette 31/12/2021	Variation
Personnel	634 568	-	634 568	705 007	- 70 439
État, impôts et taxes	16 624 271	26 780	16 597 491	12 398 455	4 199 036
Débiteurs divers	3 460 868	740 134	2 720 734	3 252 779	- 532 045
Total en DT	20 719 707	766 914	19 952 793	16 356 241	3 596 552

AC7- Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actifs ont passé de 23 378 748 DT au 31/12/2021 à 32 902 409 DT au 31/12/2022, soit une variation à la hausse de 9 523 661 DT.

Ce poste se présente comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2022	Provision 31/12/2022	Val. nette 31/12/2022	Val. nette 31/12/2021	Variation
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisses	7 137 879	608 767	6 529 112	2 021 833	4 507 279
Frais d'acquisition reportés	12 342 011	-	12 342 011	9 158 757	3 183 254
Autres charges à répartir	3 361 713	3 029 815	331 898	663 695	-331 797
Comptes de régularisation Actif	13 778 526	79 138	13 699 388	11 534 463	2 164 925
Total en DT	36 620 129	3 717 720	32 902 409	23 378 748	9 523 661

CP - ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Les mouvements des capitaux propres de la société « AMI Assurances » pour l'exercice clos le 31-12-2022 se présentent comme suit :

Éléments	Capital social	Réserve légale	Primes et autres réserves	Réserve spéciale de réévaluation	Titres participatifs	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total en DT
Soldes au 31 décembre 2020	40 983 736	286 176	-	44 410 222	35 000 000	-185 429 432	624 641	-64 124 657
Affectation du bénéfice de l'exercice 2020	-	-	-	-	-	624 641	-624 641	-
Bénéfice de l'exercice 2021	-	-	-	-	-	-	1 766 521	1 766 521
Augmentation du capital en numéraire	46 408 054	-	46 408 054	-	-	-	-	92 816 108
Émission de titres participatifs	-	-	-	-	40 000 000	-	-	40 000 000
Soldes au 31 décembre 2021	87 391 790	286 176	46 408 054	44 410 222	75 000 000	-184 804 791	1 766 521	70 457 972
Affectation du bénéfice de l'exercice 2021	-	-	-	-	-	1 766 521	-1 766 521	-
Bénéfice de l'exercice 2022	-	-	-	-	-	-	5 569 995	5 569 995
Soldes au 31 décembre 2022	87 391 790	286 176	46 408 054	44 410 222	75 000 000	-183 038 270	5 569 995	76 027 967



PA2- Provisions pour autres risques et charges

Les provisions pour autres risques et charges totalisent 5 949 851 DT au 31/12/2022 contre 5 334 941 DT au 31/12/2021, soit une augmentation de 614 910 DT ; elles se décomposent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Provision pour indemnités de départ à la retraite (*)	3 966 070	2 446 107	1 519 963
Provision pour autres avantages postérieurs à l'emploi (*)	1 177 735	1 214 391	-36 657
Provision pour litiges	444 284	444 284	-
Provision pour autres risques et charges	361 762	1 230 159	-868 397
Total en DT	5 949 851	5 334 941	614 910

(*) La société « AMI Assurances » a procédé à la comptabilisation d'un passif non courant relatif aux indemnités de départ à la retraite et aux frais d'assistance médicale qui seront encourus après l'activité du salarié (sous la forme d'une provision pour avantages postérieurs à l'emploi).

Le principe de comptabilisation d'une provision pour avantages du personnel est consacré par le Système Comptable des Entreprises en Tunisie chaque fois que la Société ait une obligation actuelle d'encourir de tels coûts en rapport avec la période de service passée par le salarié dans la Société. Le problème concerne notamment les avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de départ à la retraite, assistance médicale après le départ à la retraite, etc.). Toutefois, le Système Comptable des Entreprises en Tunisie manque d'une norme traitant des avantages du personnel (dans toutes leurs catégories) à l'instar de la norme comptable internationale IAS 19.

C'est pour cette raison que les entreprises tunisiennes se basent sur les prescriptions de cette IFRS pour la comptabilisation des différentes catégories de charges de personnel dont, en particulier, les avantages postérieurs à l'emploi. Le principe est que l'engagement de la Société au titre des indemnités de départ à la retraite et des frais d'assistance médicale après le départ à la retraite soit étalé sur la période d'activité du salarié et ne soit pas constaté au moment où celui-ci bénéficie effectivement de ces avantages, et ce, conformément au principe du rattachement des charges aux produits.

L'engagement de la Société se traduit par la comptabilisation d'un passif social : *Provision pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi*. L'estimation de cette provision (ou de ce passif non courant) est effectuée sur la base des droits aux avantages prévus par les textes et accords applicables et d'hypothèses actuarielles concernant notamment :

- Le taux d'évolution des salaires ;
- La mortalité du personnel pendant et après l'activité ;
- L'incapacité et les départs anticipés à la retraite ;
- La rotation du personnel ;
- Le taux d'actualisation financière.

Les hypothèses retenues par la Société pour l'estimation des provisions pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2022 se présentent comme suit :



Indemnité de départ à la retraite	8 mensualités calculées sur la base du dernier salaire toutes indemnités comprises
Autres avantages postérieurs à l'emploi	La prime d'assurance de l'année en cours déterminée conformément au terme du contrat d'assurance groupe
Taux d'évolution des salaires	6%
Probabilité de départ préalable à la retraite	1%
Taux d'actualisation financière IDR	9.9%
Taux d'actualisation financière des autres avantages postérieur à l'emploi	9,5%
Espérance de vie	75 ans

- **Répartition de l'effectif du personnel**

Au 31/12/2022, l'effectif total de la société « AMI Assurances » s'établit à 269 employés, dont 267 titulaires et 2 contractuels ; il se répartit comme suit :

Éléments	Effectifs
Cadres de Direction	128
Cadres Supérieurs	82
Personnel d'Encadrement	21
Agents d'Exécution	29
Agents de Service	9
Total	269

PA3- Provisions techniques brutes

Cette rubrique totalise 459 994 660 DT au 31/12/2022 contre 420 073 002 DT au 31/12/2021, soit une augmentation de 39 921 658 DT ; elle se décompose comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Provision pour primes non acquises	54 251 900	53 584 145	667 755
Provision mathématique vie (a)	79 538 789	35 823 735	43 715 054
Provision pour sinistres à payer vie	4 906 001	4 881 310	24 691
Provision pour sinistres à payer non-vie (b)	319 923 603	325 313 418	-5 389 815
Autres provisions techniques (c)	1 374 367	470 394	903 973
Total en DT	459 994 660	420 073 002	39 921 658

Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'annexe 13.

(a) Provision mathématique vie

Cette provision a été déterminée conformément aux notes techniques. La société « AMI Assurances » a appliqué les dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 05/01/2009, modifiant l'arrêté du 27/02/2001, fixant la liste et le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

(b) Provision pour sinistres à payer non-vie



La provision pour sinistres à payer se détaille comme suit au 31/12/2022 :

Branche	Montant au 31/12/2022
Incendie	3 591 761
Transport	2 881 977
Risques divers	3 745 979
Risques spéciaux	866 529
Automobile	307 297 145
Groupe	1 540 212
Total en DT	319 923 603

(c) *Autres provisions techniques*

Les autres provisions se détaillent comme suit au 31/12/2022 :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes non vie	628 687	278 519	350 168
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes vie	745 680	4 727	740 953
PREC	-	187 148	-187 148
Total en DT	1 374 367	470 394	903 973

PA5- Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont augmenté de 2 932 569 DT pour passer de 10 139 048 DT au 31/12/2021 à 13 071 617 DT au 31/12/2022.

Cette rubrique, qui comprend les sommes prélevées sur les cessionnaires en garantie de leurs engagements envers les assurés de la Société, se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Dettes pour dépôt de primes	534 599	563 149	-28 550
Dettes pour dépôt de sinistres	12 537 018	9 575 899	2 961 119
Total en DT	13 071 617	10 139 048	2 932 569

PA6- Autres dettes

PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance

Les dettes nées d'opérations de réassurance s'élèvent à 3 583 617 DT au 31/12/2022 contre 4 278 530 DT au 31/12/2021, soit une diminution de (694 913) DT.

PA63- Autres dettes

Les autres dettes s'élèvent à 12 454 725 DT au 31/12/2022 contre 12 214 899 DT au 31/12/2021, soit une augmentation de 239 826 DT ; elles s'analysent comme suit :



Désignations	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Dépôts et cautionnements reçus	493 549	291 375	202 174
Personnel	36 600	27 919	8 681
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	8 376 042	8 208 403	167 639
Créditeurs divers	3 548 534	3 687 202	-138 668
Total en DT	12 454 725	12 214 899	239 826

PA7 - Autres passifs

PA71- Comptes de régularisation Passif

Les comptes de régularisation Passif ont passé de 5 127 436 DT au 31/12/2021 à 7 450 716 DT au 31/12/2022, soit une augmentation de 2 323 280 DT ; ils se présentent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Commissions à reporter réassureurs	173 587	-	173 587
Provision pour congés payés	1 311 728	1 320 357	-8 629
Produits constatés d'avance	404 977	549 745	-144 768
Charges à payer	5 560 424	3 257 334	2 303 090
Total en DT	7 450 716	5 127 436	2 323 280

PA72- Dettes envers les établissements bancaires et financiers

Le solde global de cette rubrique s'élève à 6 903 393 DT au 31/12/2022.



V - Notes sur les Comptes de Résultats

PRNV1- Primes acquises

Les primes acquises non-vie, nettes de réassurances, totalisent 133 331 145 DT en 2022 contre 129 347 631 DT en 2021, soit une augmentation nette de 3 983 514 DT, s'expliquant comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2022	Cessions 2022	Opérations nettes 2022	Opérations nettes 2021
Primes émises et acceptées	139 724 520	-5 697 080	134 027 440	128 519 318
Variation de la PPNA	-667 754	-28 541	-696 295	828 313
Total en DT	139 056 766	-5 725 621	133 331 145	129 347 631

PRNT3- Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat

Les produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat, ont passé de 11 300 482 DT en 2021 à 15 324 278 DT en 2022, soit une augmentation de 4 023 796 DT.

CHNV1- Charges de sinistres

Les charges des sinistres non-vie, nette de réassurances, totalisent 104 458 152 en 2022 contre 88 967 393 DT en 2021, soit une augmentation de 15 490 759 DT, s'expliquant comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2022	Cessions 2022	Opérations nettes 2022	Opérations nettes 2021
Sinistres payés	-113 552 639	2 654 610	-110 898 029	-113 532 782
Variation de la PSAP	5 389 816	862 913	6 252 729	24 752 537
PREC	187 148	-	187 148	-187 148
Total en DT	-107 975 675	3 517 523	-104 458 152	-88 967 393

CHNV4- Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation non-vie nets totalisent 35 833 853 DT en 2022, contre 33 045 182 DT en 2021, soit une augmentation de 2 788 671 DT ; ils se présentent comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2022	Cessions 2022	Opérations nettes 2022	Opérations nettes 2021
Frais d'acquisition	-31 227 915	-	-31 227 915	-25 799 206
Variation des frais d'acquisition reportés	3 192 857	-	3 192 857	-65 000
Frais d'administration	-8 619 515	-	-8 619 515	-8 329 997
Commissions reçues des réassureurs	-	820 720	820 720	1 149 021
Total en DT	-36 654 573	820 720	-35 833 853	-33 045 182

CHNV5- Autres charges techniques non-vie



Les autres charges techniques non-vie nettes totalisent 2 605 422 DT en 2022 contre 12 622 835 DT en 2021, soit une diminution de (10 017 413) DT s'analysant comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2022	Cessions 2022	Opérations nettes 2022	Opérations nettes 2021	Variations
Dotation provision pour dépréciation des créances douteuses	-2 730 473	-	-2 730 473	-4 954 217	2 223 744
Autres charges	125 051	-	125 051	-7 668 618	7 793 669
Total en DT	-2 605 422	-	-2 605 422	-12 622 835	10 017 413

PRV1- Primes vie

Les primes émises et acceptées de la branche vie, nettes de réassurances, ont passé de 6 902 657 DT en 2021 à 48 171 751 DT en 2022, soit une augmentation nette de 41 269 094 DT.

PRV2- Produits des placements

Les produits des placements vie ont passé de 1 804 751 DT en 2021 à 3 929 128 DT en 2022, soit une augmentation de 2 124 377 DT.

CHV1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres nettes de la branche vie totalisent 4 008 270 DT en 2022 contre 2 219 373 DT en 2021, soit une augmentation de 1 788 897 DT ; elles se détaillent comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2022	Cessions 2022	Opérations nettes 2022	Opérations nettes 2021
Sinistres payés	-4 611 846	704 294	-3 907 552	-2 062 271
Variation de la PSAP	-24 691	-76 027	-100 718	-157 102
Total en DT	-4 636 537	628 267	-4 008 270	-2 219 373

CHV2- Variation des autres provisions techniques

La rubrique « Variation de la provision d'assurance vie » a passé de 4 854 527 DT en 2021 à 42 672 206 DT en 2022, soit une augmentation de 37 817 679 DT.

CHV3- Participations aux bénéfices et ristournes

Le solde global de cette rubrique s'élève à 733 266 DT pour l'exercice clos le 31/12/2022.

CHV4- Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation vie totalisent 4 025 908 DT en 2022 contre 1 696 610 DT en 2021, soit une augmentation de 2 329 298 DT s'expliquant comme suit :



Désignations	Opérations brutes 2022	Cessions 2022	Opérations nettes 2022	Opérations nettes 2021	Variations
Frais d'acquisition	-4 410 413	-	-4 410 413	-1 823 552	-2 586 861
Variation des frais d'acquisition reportés	-9 604	-	-9 604	-135 260	125 656
Frais d'administration	-128 988	-	-128 988	-112 268	-16 720
Commissions reçues des réassureurs	-	523 097	523 097	374 470	148 627
Total en DT	-4 549 005	523 097	-4 025 908	-1 696 610	-2 329 298

CHV5- Autres charges techniques vie

Les autres charges techniques vie totalisent 646 005 DT en 2022 contre 531 636 DT en 2021, soit une augmentation de 114 369 DT.

CHV9- Charges des placements

Les charges des placements ont passé de 716 595 DT en 2021 à 1 370 902 DT en 2022, soit une augmentation de 654 307 DT.

RTNV- Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non-vie

Le résultat technique non-vie est passé d'un bénéfice de 5 899 603 DT en 2021 à un bénéfice de 5 433 803 DT en 2022, soit une diminution de 465 800 DT.

RTV- Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie

Le résultat technique vie est passé de (1 311 333) DT en 2021 à (1 355 678) DT en 2022, soit une amélioration de 44 345 DT.

PRNT1- Produits des placements

Les revenus des placements à l'état de résultat sont passés de 18 836 747 DT en 2021 à 27 878 867 DT en 2022, soit une augmentation de 9 042 120 DT.

CHNT1- Charges des placements

Les charges des placements totalisent 7 479 324 DT en 2021 contre 9 727 148 DT en 2022, soit une augmentation de 2 247 824 DT.

- Répartition des charges par nature en charges par destination

Les charges par nature totalisent 53 474 062 DT au 31/12/2022 contre 54 452 097 au 31/12/2021, soit une diminution de 978 035 DT ; elles se répartissent comme suit :

Désignations	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation
CHNV41 - Frais d'acquisition non vie	31 227 915	25 799 206	5 428 709
CHV41 - Frais d'acquisition vie	4 410 413	1 823 552	2 586 861
CHNV43 - Frais d'administration non vie	8 619 515	8 329 997	289 518
CHV43 - Frais d'administration vie	128 988	112 268	16 720
CHNV11 - Frais de gestion sinistres non vie	5 121 657	4 545 341	576 316
CHV11 - Frais de gestion sinistres vie	109 753	91 311	18 442



CHNV5 - Autres charges techniques non vie	2 605 421	12 622 834	-10 017 413
CHV5 - Autres charges techniques vie	646 005	531 636	114 369
CHNT1 - Frais de gestion des placements non vie	484 312	571 866	-87 554
CHV9 - Frais de gestion des placements vie	120 084	24 085	95 999
Total en DT	53 474 062	54 452 097	-978 035

Les charges par nature se décomposent comme suit :

Désignations	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation
Salaires et compléments de salaires	19 100 833	16 963 962	2 136 871
Charges sociales	4 732 782	3 674 750	1 058 032
Autres charges	36 309	277 338	-241 029
Sous-total des charges de personnel	23 869 924	20 916 050	2 953 874
Commissions	19 216 408	14 181 027	5 035 381
STEG, SONEDE, Carburant	718 143	601 273	116 870
Imprimés et fournitures	643 789	585 571	58 218
Loyers	86 973	126 245	-39 272
Entretiens et réparations	757 220	947 789	-190 569
Assurances	673 687	1 059 367	-385 680
Honoraires	1 328 643	1 542 165	-213 522
Formations	521 978	412 962	109 016
Contributions organismes professionnels	661 501	601 625	59 876
Publicités	1 148 485	545 144	603 341
Missions, réceptions et déplacements	237 172	149 763	87 409
Transport du personnel	161 321	243 918	-82 597
Subventions	1 150 443	1 488 497	-338 054
Frais de poste et de télécommunications et frais bancaires	618 385	494 453	123 932
Jetons de présence et autres rémunérations	128 888	178 733	-49 845
Impôts et taxes	2 538 035	2 921 691	-383 656
Dotations aux amortissements et aux provisions	-1 495 621	6 972 677	-8 468 298
Autres frais généraux	508 688	483 147	25 541
Total en DT	53 474 062	54 452 097	-978 035

- Répartition des primes brutes émises par zone géographique

Les primes émises et acceptées proviennent entièrement du marché local ; elles se répartissent par zone géographique comme suit :

Zone	Montant
Grand Tunis	157 548 480
Sfax	10 393 129
Sousse	10 108 785
Bizerte	6 275 986
Gabès	5 427 863
Total en DT	189 754 242



VI - Note sur les Parties Liées

1. Informations sur les engagements

- Une convention cadre de bancassurance a été conclue, en novembre 2018, entre la Société "AMI Assurances" et la BNA Bank ;
- En vertu d'une convention conclue avec la société GMP le 08/02/2012, objet d'un avenant en date du 18/12/2012, une avance en compte courant associé de 60 000 DT a été consentie par la Société "AMI Assurances" (remboursable dans deux ans, avec application d'un intérêt au TMM). Cette convention a été renouvelée, le 01/04/2014, pour une période de deux ans. En 2022, il y a eu un versement de 12 731 DT et, de ce fait, le solde du compte courant a baissé pour atteindre 47 269 DT à la date de clôture (il est totalement provisionné) ;
- L'état des emprunts obligataires souscrits par la Société « AMI Assurances » auprès de la BNA Bank se présente comme suit au 31/12/2022 :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2022	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BNA-2022	7 000 000	7 000 000	23/08/2022	03/10/2029	10,10%
BNA-2022	3 000 000	3 000 000	25/08/2022	03/10/2029	10,10%
BNA-2022	2 000 000	2 000 000	23/09/2022	03/10/2029	10,10%
BNA-2022	3 000 000	3 000 000	03/10/2022	03/10/2029	10,10%
BNA 2017-2	5 000 000	-	21/12/2017	29/12/2022	7,60%
BNA 2019-1	4 000 000	2 400 000	05/11/2019	10/01/2025	10,50%
BNA 2019-1	1 000 000	600 000	25/12/2019	10/01/2025	10,50%
BNA2019-1	2 000 000	1 200 000	30/12/2019	10/01/2025	10,50%
BNA2020-1	3 500 000	2 100 000	30/10/2020	23/11/2025	9,50%
BNA2020-1	1 500 000	900 000	21/10/2020	23/11/2025	9,50%
BNA 2021-1	8 000 000	6 400 000	09/06/2021	04/06/2026	9,10%
Total en DT	40 000 000	28 600 000			



- L'état des comptes à terme souscrits par la Société « AMI Assurances » auprès de la BNA Bank se présente comme suit au 31/12/2022 :

Désignations	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2022	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
CDP	40 000 000	40 000 000	18/02/2022	12/02/2023	7,00%
CDP	37 000 000	37 000 000	01/03/2022	24/01/2023	8,40%
CDP	15 000 000	-	09/03/2022	06/07/2022	8,40%
CDP	34 000 000	-	30/06/2022	09/07/2022	7,75%
CDP	34 000 000	-	10/07/2022	19/07/2022	8,16%
CAT	7 500 000	7 500 000	15/07/2022	15/01/2023	9,64%
CDP	34 000 000	-	20/07/2022	29/07/2022	8,16%
CDP	34 000 000	-	01/08/2022	10/08/2022	8,17%
CDP	34 000 000	-	11/08/2022	20/08/2022	8,17%
CAT	12 500 000	12 500 000	22/08/2022	17/02/2023	9,80%
CDP	14 500 000	-	22/08/2022	31/08/2022	8,17%
CDP	14 500 000	-	01/09/2022	10/09/2022	8,18%
CDP	6 500 000	-	12/09/2022	21/09/2022	8,18%
CDP	5 500 000	-	22/09/2022	01/10/2022	8,18%
CDP	5 500 000	-	03/10/2022	12/10/2022	8,18%
CDP	4 500 000	-	13/10/2022	23/10/2022	8,18%
CDP	4 500 000	-	23/10/2022	01/11/2022	8,18%
CDP	4 500 000	-	02/11/2022	11/11/2022	8,38%
CDP	3 500 000	-	12/11/2022	21/11/2022	8,38%
CDP	3 500 000	-	22/11/2022	01/12/2022	8,38%
CDP	3 500 000	-	02/12/2022	11/12/2022	8,27%
CDP	3 500 000	-	12/12/2022	21/12/2022	8,27%
CDP	3 000 000	3 000 000	22/12/2022	02/01/2023	8,27%
CDP	3 500 000	3 500 000	22/12/2022	02/01/2023	8,27%
CAT BNA	35 000 000	35 000 000	28/01/2021	26/01/2026	7,00%
CAT BNA	40 000 000	-	30/12/2021	17/02/2022	7,00%
Total en DT	437 500 000	138 500 000			

- En 2018, la Société "AMI Assurances" a souscrit au fonds commun de placement « FCP Sécurité », géré par la BNA Capitaux, pour un montant de 8 000 068 DT.

2. Les garanties, les sûretés réelles et les cautions reçues ou données

2.1. Reçues : Néant

2.2. Données : Néant

3. Transferts de ressources

3.1. Reçus : Néant

3.2. Donnés :



Les participations directes avec la Société "AMI Assurances" se présentent comme suit :

Éléments	Capital social	Part « AMI » en DT	Part « AMI » en %
GMP	360 000	120 000	33%
Général Assistance	1 050 020	210 000	20%
Résidence Cap Bon S.A.	2 000 000	500 000	25%
Société Japanese Motors Company (JMC)	12 000 000	2 400 000	20%
Sté Al Hidaya Agricole S.A.	10 000 000	2 400 000	24%

4. Relations commerciales

4.1. Le chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au cours de l'exercice 2022 s'élève à 3 494 729 DT et se détaille comme suit :

Désignations	Exercice 2022
Groupe HBG	105 784
Groupe VERMEG	3 281 975
UGTT	79 250
JMC	27 720
Total en DT	3 494 729

4.2. Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles ou financières ou d'autres éléments d'actifs avec les autres parties liées : Néant

4.3. Les prestations de services reçues ou fournies :

4.3.1. Reçues : Néant

- La Société "AMI Assurances" a loué de l'UGTT un local sis à El Fahs, Avenue Habib Bourguiba, contre un loyer mensuel de 588 DT (Hors TVA). Ce local est mis à la disposition d'un agent d'assurance de la Société ;
- La Société "AMI Assurances" a loué de l'UGTT un local sis à Tunis, Rue Ali Darghouth, contre un loyer mensuel de 615 DT (Hors TVA). Ce local est mis à la disposition d'un agent d'assurance de la Société ;
- La Société "AMI Assurances" a conclu une convention de délégation de gestion portant sur ses contrats d'assurance-vie avec la société GMP dans laquelle elle est actionnaire et membre de son conseil d'administration, et ce, pour une durée initiale allant du 16/02/2012 jusqu'au 31/12/2013, renouvelable annuellement par tacite reconduction. Cette convention donne lieu au paiement à la société GMP d'une rémunération détaillée comme suit :
 - 2,5% du chiffre d'affaires prévoyance réalisé par la Société "AMI Assurances" au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues,
 - 0,5% du chiffre d'affaires capitalisation réalisé par la Société "AMI Assurances" au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues.

4.3.2. Fournies : Néant



VII - Notes sur l'État des Flux de Trésorerie

L'état des flux de trésorerie est présenté à l'Annexe n°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation du flux.

La synthèse de l'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice 2022 se présente comme suit :

Désignations	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation
Trésorerie au début de l'exercice	2 630 600	3 539 704	-909 104
Trésorerie affectée aux activités d'exploitation	-1 959 005	-133 298 880	131 339 875
Trésorerie affectée aux activités d'investissement	-437 110	-426 332	-10 778
Trésorerie provenant des activités de financement	-	132 816 108	-132 816 108
Trésorerie à la fin de l'exercice	234 485	2 630 600	-2 396 115

La trésorerie à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Effets et chèques en caisse	2 102 663	3 533 787	-1 431 125
Banques	-2 002 670	-935 402	-1 067 268
Caisses	134 492	32 215	102 277
Total en DT	234 485	2 630 600	-2 396 115



VIII - Note sur le Décompte Fiscal

TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL 2022

Résultat net après modifications comptables (R1)		5 985 201
I. Réintégrations		
Amortissements non déductibles		-
Charges relatives aux véhicules de tourisme d'une puissance fiscale supérieure à 9CV		-
Cadeaux et frais de réception excédentaires		234 376
Commissions, courtages, ristournes commerciales ou non vacations et honoraires non déclarés		-
Dons et subventions excédentaires ou non déclarés		492 354
Jetons de présence excédentaires		-
Dotations aux provisions pour dépréciation des actions et titres cotés		280 600
Dotations aux provisions pour dépréciation des FCP		142 267
Dotations aux provisions pour dépréciation des SICAV		-
Dotations aux provisions pour dépréciation des SICAR		-
Dotations aux provisions pour dépréciation des actions et titres non-côtés		393 874
Dotations aux provisions pour risques et charges		1 446 334
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances		- 1 292 548
Impôts directs et taxes assimilées supportés au lieu et de personnes étrangères au titre des redevances		-
Pertes de change non réalisées		-
Taxe sur les voyages		300
Réduction d'actif d'impôt (diminution du crédit IS de la société)		-
Impôt sur les sociétés		-
Transactions, amendes, confiscations et pénalités de toute nature		51 631
Abandon de créances non déductibles		-
Total des réintégrations		1 749 188
Résultat fiscal avant déduction des provisions (R2)		7 734 389
II. Déductions		
Déduction des provisions :		
- Pour créances douteuses		
- Pour dépréciation des actions cotées en bourse		
Total (max 50% de R2)		-
Reprises sur provisions non admises en déduction initialement FCP		-
Reprises sur provisions non admises en déduction initialement SICAV		230
Reprises sur provisions non admises en déduction initialement SICAR		-
Reprises sur provisions non admises en déduction initialement titres cotés		92 185
Reprises sur provisions non admises en déduction initialement titres non cotés		227 904
Reprises sur provision pour dépréciation des créances		-
Gains de change non réalisés		-
Total des déductions		320 319
Résultat fiscal après déduction des provisions & avant déduction des amortissements (R3)		7 414 070
III. Déduction des amortissements différés et déficits reportés		
Réintégration des amortissements de l'exercice		168 933
Déduction des déficits reportés		183 038 270
Déduction de l'amortissement de l'exercice		-
Déduction des amortissements réputés différés en périodes déficitaires		-
Résultat fiscal après déduction des déficits et amortissements (R4)		- 175 455 267



IV. Déduction des bénéfices ou revenus exceptionnels non imposables	-
Dividendes	946 696
Plus-value de cession des actions cotées	70 995
Intérêts des placements en devises	-
Résultat fiscal avant déduction des bénéfices provenant de l'exploitation (R5)	-
Résultat fiscal après déduction des bénéfices provenant de l'exploitation (R6)	-
Déductions au titre des dégrèvements fiscaux	-
	<i>Dégrèvement 1 (Limite de 100%)</i>
	<i>Dégrèvement 2 (Limite de 100%)</i>
	<i>Dégrèvement 3 (Limite de 100%)</i>
Total des déductions au titre des dégrèvements	-
Résultat imposable	-
Arrondi au dinar inférieur	-
IS à payer (35%)	-
Minimum d'IS 20%	-
Montant max à investir 35%	-
Min d'impôt (0,2% CA)	414 706
Gain en impôt	-
Redevance 3%	-
Contribution Sociale de Solidarité (CSS)	500
Total (IS + CSS)	415 206



Mouvements Ayant Affecté Les Éléments De L'actif
Au 31-12-2022

Annexe 8

Désignations	Valeur brute					Amortissements et provisions								VCN
	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Réévaluation	A la clôture	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la clôture		
						Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	
Actifs incorporels :														
Concessions, brevets, licences, marques	2 203 575	217 612			2 421 187	1 975 938		84 364				2 060 302		360 885
Fonds commercial	1 059 832	314 747	240 834		1 133 745	553 876		90 857		9 362		635 371		498 374
Total actifs incorporels	3 263 407	532 359	240 834	-	3 554 932	2 529 814	-	175 221	-	9 362	-	2 695 673	-	859 259
Actifs corporels d'exploitation :														
Installations techniques et machines 5111-5112-5113	6 424 715	273 823	149 766		6 548 772	4 587 965		390 408		148 140		4 830 233		1 718 539
Autres installations, outillage et mobilier 5114	2 026 518	57 356	29 765		2 054 109	1 164 164		81 537		29 765		1 215 936		838 173
Dépôts et cautionnements 510	107 586	3 400	9 461		101 525									101 525
Total actifs corporels d'exploitation	8 558 819	334 579	188 992	-	8 704 406	5 752 129	-	471 945	-	177 905	-	6 046 169	-	2 658 237
Placements :														
Terrains et constructions d'exploitation	73 441 282	1 250 850		-	74 692 132	7 509 769		1 381 573				8 891 342		65 800 790
Parts et actions de sociétés immobilières non cotées	400 000			-	400 000		7 428					7 428		392 572
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	10 042 613	1 420 226	261 032		11 201 807		1 988 100		280 600		92 185	2 176 515		9 025 292
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe	-				-									-
Autres parts d'OPVCM	17 844 538	1 751 342	1 761 603		17 834 277		278 711		563 217		230	841 698		16 992 579
Titres non cotés	5 973 450	66 730	2 300 000	-	3 740 180		2 735 347		274 589		204 520	2 805 416		934 764
Parts dans les entreprises avec lien de participation	6 505 832	-	-	-	6 505 832		3 233 481		119 285			3 352 766		3 153 066
Obligations et autres titres à revenu fixe	234 085 797	443 016 391	352 832 745		324 269 443		500 000					500 000		323 769 443
Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	18 600 000	15 000 000	5 000 000		28 600 000									28 600 000
Autres prêts	11 904 850	1 645 989	1 530 176		11 920 683		722 028				12 731	709 297		11 211 366
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	68 741 940	4 178 305	70 048 053		2 872 192		150 000					150 000		2 722 192
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	462 211	482 920	494 369		450 762									450 762
Total placements	447 902 513	468 812 753	434 227 978	-	482 487 288	7 509 769	9 615 095	1 381 573	1 237 691	-	309 666	8 891 342	10 543 120	463 052 826
Total Général	459 724 739	469 679 691	434 657 804	-	494 746 626	15 791 712	9 615 095	2 028 739	1 237 691	187 267	309 666	17 633 184	10 543 120	466 570 322

Etat récapitulatif des placements
 Au 31-12-2022


 AMI Assurances

Annexe 9

Désignation	Valeur brute	Valeur nette
Placements immobiliers	74 684 068	65 792 726
Placements immobiliers en cours	8 064	8 064
Parts et actions dans les sociétés immobilières non cotées	400 000	392 572
Actions et autres titres à revenus variables autres que les parts d'OPVCM	11 201 807	9 025 292
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenus fixes	-	-
Autres parts d'OPVCM	17 834 277	16 992 579
Titres non cotés	10 246 012	4 087 830
Obligations et autres titres à revenus fixes	324 269 443	323 769 443
Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	28 600 000	28 600 000
Prêts hypothécaires	-	-
Autres prêts et effets assimilés	11 920 663	11 211 366
Dépôts auprès des entreprises cédantes	450 762	450 762
Autres dépôts	2 872 192	2 722 192
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	-	-
Total placements	482 487 288	463 052 826
Montant des placements admis à la représentation des provisions techniques	479 642 864	479 642 864
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	30 910 842	30 910 842



ÉTAT DES RÈGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER

Annexe 10

Année d'inventaire	Exercice de survenance							
	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Inventaire 2018								
Règlements cumulés	76 222 432	68 524 926	54 067 004	24 861 462				
Provisions pour sinistres	25 407 152	54 798 072	88 297 497	128 081 734				
Total charges des sinistres	101 629 584	123 322 998	142 364 501	152 943 196				
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400				
% sinistres / primes acquises	75,89%	82,42%	94,00%	89,50%				

Année d'inventaire	Exercice de survenance							
	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Inventaire 2019								
Règlements cumulés	86 416 527	90 133 789	84 036 427	63 475 469	21 703 973			
Provisions pour sinistres	19 844 293	34 858 868	59 868 085	81 626 940	111 360 132			
Total charges des sinistres	106 260 820	124 992 657	143 904 512	145 102 409	133 064 105			
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400	162 464 390			
% sinistres / primes acquises	79,34%	83,54%	95,02%	84,91%	81,90%			

Année d'inventaire	Exercice de survenance							
	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Inventaire 2020								
Règlements cumulés	90 478 356	98 260 312	100 997 937	85 001 844	48 812 193	13 693 293		
Provisions pour sinistres	13 801 065	22 892 668	38 387 706	57 448 079	75 852 256	99 324 217		
Total charges des sinistres	104 279 421	121 152 980	139 385 643	142 449 923	124 664 449	113 017 510		
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400	162 464 390	144 656 215		
% sinistres / primes acquises	77,86%	80,97%	92,04%	83,36%	76,73%	78,13%		

Année d'inventaire	Exercice de survenance							
	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Inventaire 2021								
Règlements cumulés	93 574 262	104 223 822	112 393 569	103 333 089	71 616 628	38 619 664	16 324 648	
Provisions pour sinistres	10 296 474	17 240 781	26 942 566	38 256 438	53 475 087	55 419 880	100 706 606	
Total charges des sinistres	103 870 736	121 464 603	139 336 135	141 589 527	125 091 715	94 039 544	117 031 254	
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400	162 464 390	144 656 215	135 483 631	
% sinistres / primes acquises	77,56%	81,18%	92,00%	82,86%	77,00%	65,01%	86,38%	

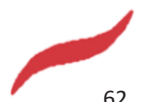
Année d'inventaire	Exercice de survenance							
	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Inventaire 2022								
Règlements cumulés	95 266 028	108 100 442	119 420 130	114 601 713	87 297 206	54 098 331	45 540 636	20 403 750
Provisions pour sinistres	7 525 411	13 631 275	16 366 290	20 986 722	28 964 921	40 390 641	55 223 174	97 109 531
Total charges des sinistres	102 791 439	121 731 717	135 786 420	135 588 435	116 262 127	94 488 972	100 763 810	117 513 281
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400	162 464 390	144 656 215	135 483 631	139 056 766
% sinistres / primes acquises	76,75%	81,36%	89,66%	79,35%	71,56%	65,32%	74,37%	84,51%

Ventilation des charges et des produits des placements
 Au 31-12-2022


 AMI Assurances

Annexe 11

Eléments	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées ou avec un lien de participations	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenus des placements immobiliers		963 977	963 977	
Revenus des participations	12 731	29 195 554	29 208 285	PRNT11 + PRNT13 + PRNT14 + PRV21 + PRV23
Revenus des autres placements		1 140 632	1 140 632	PRNT12 + PRV22
Autres revenus financiers		495 101	495 101	PRNT2
Total produits des placements	12 731	31 795 264	31 807 995	
Intérêts		7 776 806	7 776 806	CHNT12 + CHNT13 + CHV92 + CHV93
Frais externes		97 221	97 221	CHNT3
Autres frais	119 285	3 104 738	3 224 023	CHV91 + CHNT11
Total charges des placements	119 285	10 978 765	11 098 050	



Résultat Technique Par Catégorie D'assurance Vie au 31/12/2022

ANNEXE 12

Libellés	Temporaires décès et capitalisation	Total
Primes	50 029 723	50 029 723
Charges de prestations	-4 636 537	-4 636 537
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-44 448 320	-44 448 320
Solde de souscription	944 866	944 866
Frais d'acquisition	-4 410 413	-4 410 413
Autres charges de gestion nettes	-784 597	-784 597
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-5 195 010	-5 195 010
Produits nets de placements	2 558 226	2 558 226
Solde financier	2 558 226	2 558 226
Primes cédées et/ou rétrocédées	-1 857 972	-1 857 972
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	704 294	704 294
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	966 821	966 821
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	0	-
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	523 097	523 097
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	336 240	336 240
Résultat technique	-1 355 678	-1 355 678
Informations complémentaires :		
Montant des rachats	66 950	66 950
Intérêts techniques bruts de l'exercice	0	-
Provisions techniques brutes à la clôture	84 444 790	84 444 790
Provisions techniques brutes à l'ouverture	40 705 045	40 705 045



Résultat Technique Par Catégorie D'assurance Non Vie au 31/12/2022

ANNEXE 13

Libellés	Incendie	Transport	Risq. Divers	Risq. Spx	Automobile	Groupe	Total
Primes acquises	2 074 801	2 146 484	1 080 714	545 089	127 572 338	5 637 340	139 056 666
Primes émises	2 197 312	2 219 888	1 014 115	490 493	128 165 372	5 637 340	139 724 520
Variation des primes non acquises	-122 511	-73 404	66 599	54 596	-593 034	0	-667 754
Charges de prestations	-1 081 236	-1 363 397	-410 582	-117 058	-100 315 377	-4 688 025	-107 975 675
Prestations et frais payés	-1 206 238	-915 325	-589 736	-110 288	-105 036 983	-5 694 069	-113 552 639
Charges des provisions pour prestations et diverses	125 002	-448 072	179 154	-6 770	4 721 606	1 006 044	5 576 964
Solde de souscription	993 565	783 087	670 132	428 031	27 256 961	949 315	31 081 091
Frais d'acquisition	-680 933	-860 368	-321 266	-111 622	-28 361 538	-892 188	-31 227 915
Autres charges de gestion nettes	219 104	-28 069	-42 993	30 872	-7 784 484	-426 510	-8 032 080
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-461 829	-888 437	-364 259	-80 750	-36 146 022	-1 318 698	-39 259 995
Produits nets de placements	226 199	157 913	170 896	69 997	14 616 285	82 988	15 324 278
Participations aux résultats	0	133 265	0	0	0	-457 458	-324 193
Solde financier	226 199	291 178	170 896	69 997	14 616 285	-374 470	15 000 085
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	-1 613 274	-1 929 035	-241 101	-293 901	-1 619 769	0	-5 697 080
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	1 131 879	1 013 822	12 530	95 968	400 411	0	2 654 610
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	-655 051	830 593	-154 905	-99 700	913 435	0	834 372
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats							
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	495 252	261 510	2 262	61 696	0	0	820 720
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-641 194	176 890	-381 214	-235 937	-305 923	0	-1 387 378
Résultat technique	116 741	362 718	95 555	181 341	5 421 301	-743 853	5 433 803
Informations complémentaires :							
Provisions pour primes non acquises clôture	1 976 184	601 373	338 734	832 941	50 502 668	0	54 251 900
Provisions pour primes non acquises ouverture	1 853 673	527 969	405 333	887 537	49 909 634	0	53 584 146
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	3 591 761	3 442 052	3 745 979	866 529	307 297 145	1 540 211	320 483 677
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	3 716 762	3 017 327	3 925 133	859 759	312 018 751	2 546 256	326 083 988
Autres provisions techniques clôture	0	560 074	0	0	0	0	560 074
Autres provisions techniques ouverture	0	957 718	0	0	0	0	957 718

Tableau De Raccordement Du Résultat Technique Par Catégorie D'assurance Aux États Financiers au 31/12/2022
 CATÉGORIE : VIE

Annexe 15

Libellés	Raccordement	Total
Primes	PRV 1 1°colonne	50 029 723
Charges de prestations	CHV1 1°colonne	-4 636 537
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	CHV2 1°colonne	-44 448 320
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHV10 - PRV3 1°colonne	-
Solde de souscription		944 866
Frais d'acquisition	CHV41 + CHV42	-4 410 413
Autres charges de gestion nettes	CHV43 + CHV5 - PRV4	-784 597
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-5 195 010
Produits nets de placements	PRV2 - CHV9	2 558 226
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3 1°colonne	-
Solde financier		2 558 226
Primes cédées et/ou retrocédées	PRV1 2°colonne	-1 857 972
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV1 2°colonne	704 294
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2 2°colonne	966 821
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3 2°colonne	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHV44 2°colonne	523 097
Solde de réassurance et/ou de rétrocession		336 240
Résultat technique		-1 355 678

Informations complémentaires :

Montants des rachats Vie	66 950
Intérêts techniques bruts de l'exercice	0
Provisions techniques brutes à la clôture	84 444 790
Provisions techniques brutes à l'ouverture	40 705 045

Tableau De Raccordement Du Résultat Technique Par Catégorie D'assurance Aux États Financiers au 31/12/2022
 CATÉGORIE : NON-VIE

ANNEXE 16

Libellés	Raccordement	Total
Primes acquises		139 056 766
Primes émises	PRNV11 1°colonne	139 724 520
Variation des primes non acquises	PRNV12 1°colonne	-667 754
Charges de prestations		-107 975 675
Prestations et frais payés	CHNV11 1°colonne	-113 552 639
Charges des provisions pour prestations et diverses	CHNV12 + CHNV6 1°colonne	5 576 964
Solde de souscription		31 081 091
Frais d'acquisition	CHNV41 + CHNV42	-31 227 915
Autres charges de gestion nettes	CHNV43 + CHNV5 - PRNV2	-8 032 080
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-39 259 995
Produits nets de placements	PRNT3	15 324 278
Participation aux résultats	CHNV3 1°colonne	-324 193
Solde financier		15 000 085
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRNV1 2°colonne	-5 697 080
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHNV11 2°colonne	2 654 610
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHNV12 + CHNV2 + CHNV6 2°colonne	834 372
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHNV3 2°colonne	
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHNV44	820 720
Solde de réassurance et/ou de rétrocession		-1 387 378
Résultat technique		5 433 803
Informations complémentaires :		
Provisions pour primes non acquises clôture		54 251 900
Provisions pour primes non acquises ouverture		53 584 146
Provisions pour sinistres à payer à la clôture		320 483 677
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture		326 083 988
Autres provisions techniques clôture		560 074
Autres provisions techniques ouverture		957 718
A déduire :		
Provisions devenues exigibles		



RAPPORT COMMISSAIRES AUX COMPTES

2022

Rapport général

Rapport spécial



أمي للتأمين
AMI Assurances

AMI ASSURANCES
RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Messieurs les Actionnaires de la Société "AMI Assurances",

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Assurances Multirisques Ittihad - AMI Assurances (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 76.027.967 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 5.569.995 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Évaluation des provisions techniques :

Les provisions techniques, figurant au bilan au 31 décembre 2022 pour un montant de 459.994.660 DT, représentent le poste le plus important du passif.



Le calcul des provisions techniques relève d'une obligation légale et requiert l'exercice du jugement de la Direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des taux de frais de gestion retenus.

Compte tenu de l'importance du poids de ces provisions au bilan et de l'impact de leur variation sur le résultat net, ainsi que du jugement exercé par la Direction, nous avons considéré leur évaluation comme étant un point clé de l'audit.

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions techniques, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la détermination des provisions techniques ;
- Apprécier la pertinence des méthodes de calcul utilisées pour l'estimation des provisions ;
- S'assurer que les provisions techniques ont été évaluées conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation, tel que modifié par les textes subséquents ;
- Apprécier la fiabilité des états produits par la Société, retraçant les données historiques et servant de base à l'estimation des provisions ;
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des IBNeR et des IBNyR ;
- Analyser le dénouement de la provision pour sinistres de l'exercice précédent avec les charges réelles de sinistres ;
- Examiner un échantillon de dossiers sinistres de différentes branches d'assurance, conformément aux dispositions de la circulaire du CGA n° 2010-258 du 02 octobre 2010 ;
- Prendre connaissances des travaux effectués par l'actuaire contrôleur.

La Société a procédé à l'audit approfondi des provisions pour sinistres à payer auto, arrêtées au 31 décembre 2022. Cette action a conduit à l'ajustement desdites provisions sur la base des données disponibles dans les dossiers physiques, à la mise à jour des coûts moyens et à la requalification de la responsabilité de certains sinistres. Les tardifs ont été estimés compte tenu d'un ajustement ayant porté à la fois sur le nombre des dossiers et sur les coûts moyens arrêtés par année de survenance.

La provision pour sinistres à payer relative aux diverses branches d'assurance tient compte également des tardifs qui sont évalués selon l'expérience de la Société et en application de la circulaire du CGA n° 2010-258 du 02 octobre 2010

2) Évaluation des provisions pour dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance directe :

Les provisions pour dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance directe constatées au 31 décembre 2022 se rapportent aux créances suivantes :

- Créances sur assurés et intermédiaires d'assurance ;
- Créances sur les compagnies d'assurance au titre des conventions IDA/HIDA ;
- Chèques et traites impayés sur assurés et intermédiaires d'assurance.

Compte tenu de l'importance du jugement exercé par la Direction et de la variation significative de ces provisions au cours de l'exercice 2022, nous avons considéré que leur estimation constitue un point clé de



l'audit.

Pour apprécier le caractère raisonnable des provisions pour dépréciation, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Apprécier le respect des prescriptions de la circulaire du CGA n° 01/2021 du 1^{er} décembre 2021, relative aux nouvelles modalités de calcul des provisions sur les créances des assurés et des intermédiaires d'assurance ;
- Effectuer des demandes de confirmation de soldes auprès des intermédiaires d'assurance ;
- Apprécier le caractère prudent et justifié des provisions constituées au titre des créances sur les compagnies adverses.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 03 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur



l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, il nous a été permis de déceler plusieurs déficiences au niveau du système d'information et des contrôles internes de la Société. Un rapport traitant des déficiences identifiées au cours de notre audit a été remis à la Société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 12 juin 2023

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE
MANAGEMENT - GEM**

Abderrazak GABSI, associé

**P/ LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL
MEMBRE DE MGI WORLDWIDE**

Chiheb GHANMI, associé

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE
MANAGEMENT - GEM**

Abderrazak GABSI, associé



**P/ LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL
MEMBRE DE MGI WORLDWIDE**

Chiheb GHANMI, associé



AMI ASSURANCES
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Messieurs les Actionnaires de la Société "AMI Assurances",

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions et opérations conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2022

- La liste des emprunts obligataires émis par la Banque Nationale Agricole (BNA Bank) et auxquels la Société "AMI Assurances" a souscrit, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, se présente comme suit :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2022	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BNA-2022	7.000.000	7.000.000	23/08/2022	03/10/2029	10,10%
BNA-2022	3.000.000	3.000.000	25/08/2022	03/10/2029	10,10%
BNA-2022	2.000.000	2.000.000	23/09/2022	03/10/2029	10,10%
BNA-2022	3.000.000	3.000.000	03/10/2022	03/10/2029	10,10%
Total en DT	15.000.000	15.000.000			

- La liste des placements monétaires (comptes à terme, certificats de dépôt ...) souscrits par la Société "AMI Assurances" auprès de la BNA Bank, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, se présente comme suit :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2022	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
CDP	40.000.000	40.000.000	18/02/2022	12/02/2023	7%
CDP	37.000.000	37.000.000	01/03/2022	24/01/2023	8,40%
CDP	15.000.000	-	09/03/2022	06/07/2022	8,40%
CDP	34.000.000	-	30/06/2022	09/07/2022	7,75%



CDP	34.000.000	-	10/07/2022	19/07/2022	8,16%
CAT	7.500.000	7.500.000	15/07/2022	15/01/2023	9,64%
CDP	34.000.000	-	20/07/2022	29/07/2022	8,16%
CDP	34.000.000	-	01/08/2022	10/08/2022	8,17%
CDP	34.000.000	-	11/08/2022	20/08/2022	8,17%
CAT	12.500.000	12.500.000	22/08/2022	17/02/2023	9,80%
CDP	14.500.000	-	22/08/2022	31/08/2022	8,17%
CDP	14.500.000	-	01/09/2022	10/09/2022	8,18%
CDP	6.500.000	-	12/09/2022	21/09/2022	8,18%
CDP	5.500.000	-	22/09/2022	01/10/2022	8,18%
CDP	5.500.000	-	03/10/2022	12/10/2022	8,18%
CDP	4.500.000	-	13/10/2022	23/10/2022	8,18%
CDP	4.500.000	-	23/10/2022	01/11/2022	8,18%
CDP	4.500.000	-	02/11/2022	11/11/2022	8,38%
CDP	3.500.000	-	12/11/2022	21/11/2022	8,38%
CDP	3.500.000	-	22/11/2022	01/12/2022	8,38%
CDP	3.500.000	-	02/12/2022	11/12/2022	8,27%
CDP	3.500.000	-	12/12/2022	21/12/2022	8,27%
CDP	3.000.000	3.000.000	22/12/2022	02/01/2023	8,27%
CDP	3.500.000	3.500.000	22/12/2022	02/01/2023	8,27%
Total en DT	362.500.000	103.500.000			

Opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et relatives à des conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- Une convention cadre de bancassurance a été conclue, en novembre 2018, entre la Société "AMI Assurances" et la BNA Bank ;
- En 2018, la Société "AMI Assurances" a souscrit au fonds commun de placement « FCP Sécurité », géré par la BNA Capitaux, pour un montant de 8.000.068 DT ;
- La Société "AMI Assurances" a loué de l'UGTT un local sis à El Fahs, Avenue Habib Bourguiba, contre un loyer mensuel de 588 DT (Hors TVA). Ce local est mis à la disposition d'un agent d'assurance de la Société ;
- La Société "AMI Assurances" a loué de l'UGTT un local sis à Tunis, Rue Ali Darghouth, contre un loyer mensuel de 615 DT (Hors TVA). Ce local est mis à la disposition d'un agent d'assurance de la Société ;
- La Société "AMI Assurances" a conclu une convention de délégation de gestion portant sur ses contrats d'assurance-vie avec la société GMP dans laquelle elle est actionnaire et membre de son conseil d'administration, et ce, pour une durée initiale allant du 16/02/2012 jusqu'au 31/12/2013,



renouvelable annuellement par tacite reconduction. Cette convention donne lieu au paiement à la société GMP d'une rémunération détaillée comme suit :

- 2,5% du chiffre d'affaires prévoyance réalisé par la Société "AMI Assurances" au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues,
- 0,5% du chiffre d'affaires capitalisation réalisé par la Société "AMI Assurances" au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues ;
- En vertu d'une convention conclue avec la société GMP le 08/02/2012, objet d'un avenant en date du 18/12/2012, une avance en compte courant associé de 60.000 DT a été consentie par la Société "AMI Assurances" (remboursable dans deux ans, avec application d'un intérêt au TMM). Cette convention a été renouvelée, le 01/04/2014, pour une période de deux ans. Au cours de l'exercice 2022, un montant de 12.731 DT a été encaissé par la Société "AMI Assurances". De ce fait, le solde brut de son compte courant chez la société GMP s'élève à 47.269 DT au 31 décembre 2022 (il est totalement provisionné) ;
- Les emprunts obligataires émis par la BNA Bank au cours des exercices précédents et auxquels la Société "AMI Assurances" a souscrit, se présentent comme suit :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2022	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BNA 2017-2	5.000.000	-	21/12/2017	29/12/2022	7,60%
BNA 2019-1	4.000.000	2.400.000	05/11/2019	10/01/2025	10,50%
BNA 2019-1	1.000.000	600.000	25/12/2019	10/01/2025	10,50%
BNA2019-1	2.000.000	1.200.000	30/12/2019	10/01/2025	10,50%
BNA2020-1	3.500.000	2.100.000	30/10/2020	23/11/2025	9,50%
BNA2020-1	1.500.000	900.000	21/10/2020	23/11/2025	9,50%
BNA 2021-1	8.000.000	6.400.000	09/06/2021	04/06/2026	9,10%
Total en DT	25.000.000	13.600.000			

- Les comptes à terme souscrits par la Société "AMI Assurances" auprès de la BNA Bank, au cours de l'exercice précédent, se présentent comme suit :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2022	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
CAT BNA	35.000.000	35.000.000	28/01/2021	26/01/2026	7%
CAT BNA	40.000.000	-	30/12/2021	17/02/2022	7%
Total en DT	75.000.000	35.000.000			

Obligations et engagements de la Société "AMI Assurances" envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 10 novembre 2017. Elle se compose des éléments suivants :
 - un salaire annuel net de 240.000 DT,



- une voiture de fonction,
 - 400 litres de carburant,
 - les avantages en nature accordés au personnel sous forme de bons de restauration et de couverture maladie groupe ;
- Le montant brut des jetons de présence alloués à chaque membre du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2022, a été fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2022 à 7.000 DT. Il en est de même de la rémunération brute accordée à chaque membre des comités permanents issus du Conseil d'Administration. Au titre de ces deux éléments, la charge globale se rapportant à l'exercice 2022 s'élève à 128.888 DT.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 12 juin 2023

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE
MANAGEMENT - GEM**

Abderrazak GABSI, associé

**P/ LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL
MEMBRE DE MGI WORLDWIDE**

Chiheb GHANMI, associé

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE
MANAGEMENT - GEM**
Abderrazak GABSI, associé



**P/ LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL
MEMBRE DE MGI WORLDWIDE**
Chiheb GHANMI, associé



Convocation & Résolutions AGO



-
- Convocation & ordre de jour AGO
 - Projet des résolutions

SOCIETE ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD
AMI ASSURANCES S.A
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL SOCIAL DE 87.391.790 DT
SIEGE SOCIAL : CITE LES PINS, LES BERGES DU LAC II, 1053, TUNIS - TUNISIE
MF : 845686 P/P/M/000 - IU : 845686 P

Convocation à une Assemblée Générale Ordinaire

Les actionnaires de la société Assurances Multirisques Ittihad - AMI Assurances SA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi, 07 juillet 2023, à dix heures et trente minutes (10h30) au siège de la société, Cité les Pins, les berges du Lac II, Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
2. Présentation du rapport général des commissaires aux comptes de la Société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
3. Approbation des états financiers de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
4. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
5. Présentation du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions réglementées au sens de l'article 200 et 475 du Code des sociétés commerciales, conclues durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
6. Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
7. Allocation des jetons de présence ;
8. Renouvellement du mandat de certains administrateurs ;
9. Nomination d'un administrateur représentant les petits porteurs ;
10. Nomination de deux (2) administrateurs indépendants ;
11. Pouvoirs pour formalités.

Les documents qui seront soumis à cette Assemblée Générale Ordinaire ont été mis à la disposition des actionnaires, au siège de la société, dans les délais légaux.

Le Conseil d'administration





شركة تأمين الأخطار المتعددة الإتحاد

آمي للتأمين - AMI Assurances

شركة خفية الاسم رأسمالها 87.391.790 دينار

المقر الاجتماعي : حي الصنوبر، ضفاف البحيرة II، 1053، تونس

المعرف الجبائي : 845686 P/P/M/000 - المعرف الوحيد : 845686 P

استدعاء لجلسة عامة عادية

إنّ المساهمين في رأس مال شركة تأمين الأخطار المتعددة الإتحاد، آمي للتأمين - AMI Assurances، الشركة الخفية الإسم، مدعوون لحضور أشغال الجلسة العامة العادية التي ستلتئم يوم الجمعة 07 جويلية 2023 على الساعة العاشرة والنصف (10س 30) صباحا بالمقر الاجتماعي للشركة الكائن بحي الصنوبر، ضفاف البحيرة II، 1053 تونس، وذلك للتداول في جدول الأعمال التالي :

1. تلاوة تقرير مجلس إدارة الشركة حول التصرف والموافق للسنة المالية المغلقة بتاريخ 31 ديسمبر 2022 .
2. تلاوة التقرير العام لمراقبي حسابات الشركة حول السنة المالية المغلقة في 31 ديسمبر 2022
3. المصادقة على القوائم المالية للسنة المالية المغلقة بتاريخ 31 ديسمبر 2022.
4. تخصيص نتائج السنة المالية المغلقة بتاريخ 31 ديسمبر 2022.
5. تلاوة التقرير الخاص لمراقبي حسابات الشركة ثم المصادقة على الاتفاقات الخاصة بالفصلين 200 و475 من مجلة الشركات التجارية والمتعلقة السنة المالية المغلقة بتاريخ 31 ديسمبر 2022.
6. إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة لنشاطهم خلال السنة المالية المغلقة بتاريخ 31 ديسمبر 2022.
7. تحديد قيمة منح حضور أعضاء مجلس إدارة الشركة.
8. تجديد مهام عدد من أعضاء مجلس إدارة الشركة.
9. تعيين عضو جديد بمجلس إدارة الشركة ممثل عن المساهمين ذي الأقلية في رأس مال الشركة.
10. تسمية (2) أعضاء مجلس إدارة مستقلين جدد.
11. تفويض للقيام بالإجراءات الشكلية.

تم وضع الوثائق التي ستتم عرضها على هذه الجلسة العامة العادية على ذمة المساهمين بالمقر الاجتماعي للشركة في الآجال القانونية

مجلس الإدارة





SOCIETE ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD

AMI ASSURANCES S.A AU CAPITAL SOCIAL DE 87.391.790 DT

SIEGE SOCIAL : CITE LES PINS, LES BERGES DU LAC II, 1053, TUNIS - TUNISIE

MF : 845686 P/P/M/000 - IDENTIFIANT UNIQUE : 845686 P

LES RESOLUTIONS A ADOPTER PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EN DATE DU 07 JUILLET 2023 A 10H30

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport général des commissaires aux comptes de la Société, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se soldant par un total bilan de 585 436 546 DT et faisant ressortir un résultat bénéficiaire net de 5 569 995 DT.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et s'élevant à 5 569 995 DT de la manière suivante :

Résultat net de l'exercice 2022 :	5 569 995DT ;
Résultats reportés antérieurs :	-183 038 270DT ; et
Résultats reportés :	-177 468 275 DT.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, (y compris les rémunérations et avantages accordés aux dirigeants sociaux), approuve ces conventions dans leur intégralité, et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

CINQUIEME RESOLUTION



L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des comités qui en sont issus, en rémunération de leur activité, la somme de 7.000 DT brut par membre et par comité, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2023.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

SEPTIEME RESOLUTION

Constatant la fin de leurs mandats à l'issue de la présente assemblée générale ordinaire, l'assemblée générale ordinaire décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants pour un nouveau mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2023, 2024 et 2025, se terminant avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos 31 décembre 2025, à savoir :

- Monsieur Noureddine Taboubi (administrateur représentant l'UGTT); et
- Firas Saied (administrateur représentant HBG Holding).

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de monsieur ● en qualité d'administrateur de la Société représentant des petits porteurs pour un mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2023, 2024 et 2025, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs indépendants de la Société, pour un mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2023, 2024 et 2025, se terminant avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société statuant sur les états financiers de l'exercice clos 31 décembre 2025, les personnes suivantes :

-
-



DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au porteur de ce procès-verbal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts, de publication d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et toutes autres formalités prévues par la loi.





AMI Assurances

